

Foot / Ligue 1
(préparation) :
**l'USMA et
l'équipe de la
1re Région
militaire se
neutralisent
en amical 1-1**

de l'administration **Le Monde**

Quotidien National d'Information ● www.lemondeadm.com

Lundi 16 Novembre 2020 / N° 997

Prix : 20 DA

les wilayas d'El Tarf et
de Tindouf

**de journalistes
bénéficient
d'une formation
à distance sur la
protection de
l'environnement**

condamné à une peine de 18 ans de prison ferme



Affaire Kahlifa

Bank Enfin Un verdict

Un verdict prononcé

Diabétiques

**les cas sévères
ou de décès au Covid-19
observés chez les 65
ans et plus a affirmé
Benbouzid**



APW de Tizi Ouzou

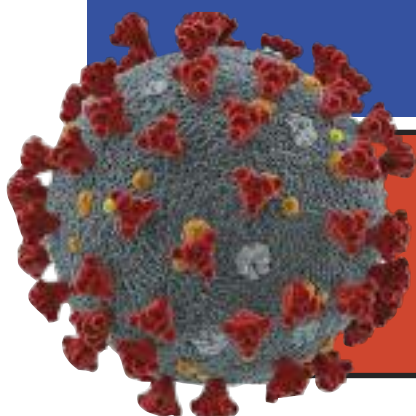
**Aménagement
de la plateforme
de la statue
de Chachnaq**

**Laboratoires d'analyse
de la qualité:**

**rappel des
conditions de
dépôt des
dossiers de
demande
d'agrément**

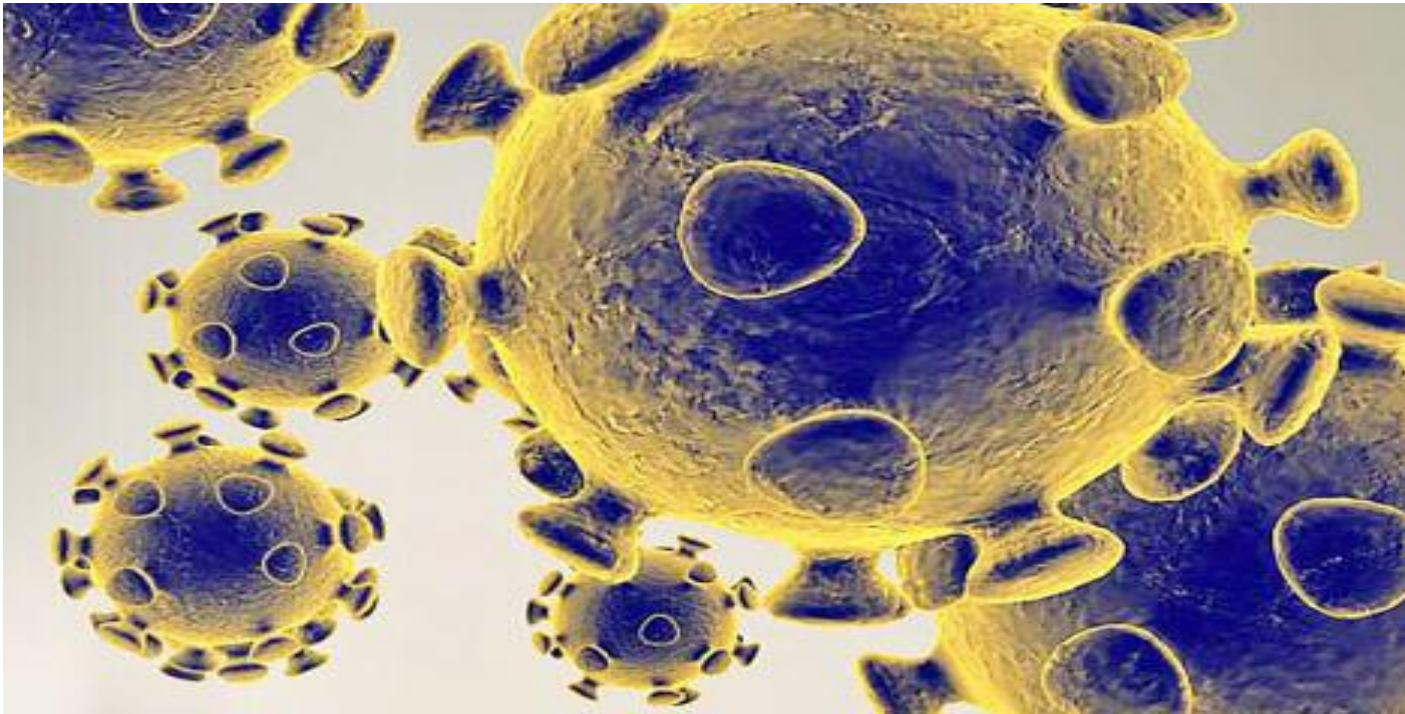
Coronavirus:

**860 nouveaux cas, 434 guérisons
et 15 décès ces dernières 24h**



DIABÉTIQUES

Les cas sévères ou de décès au Covid-19 observés chez les 65 ans et plus (Benbouzid)



Le ministre de la Santé, de la population et de la réforme hospitalière, Pr. Abderrahmane Benbouzid, a affirmé dimanche à Alger que "les cas sévères ou de décès auprès des diabétiques atteints du coronavirus sont observés en grande partie chez les personnes âgées de 65 ans et plus". S'exprimant lors d'une rencontre scientifique à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale du diabète, (14 novembre) en présence du ministre délégué chargé de la Réforme hospitalière, Pr. Smail Mesbah, le ministre a précisé que le diabète "n'aggrave pas le risque de contamination au Covid-19 mais peut toutefois être à l'origine de symptômes aigus et de complications en cas de contamination".

Le ministre a insisté sur "la sensibilisation aux mesures préventives permettant d'éviter à cette catégorie de malades une contamination au virus", appelant à "l'importance du contrôle strict du diabète et au renforcement du contrôle de la glycémie et de l'acétone, tout en consultant le médecin le plus tôt possible pour commencer les mesures correctives en cas de soupçon d'atteinte au Covid-19". Pr. Benbouzid a estimé que "la maîtrise anticipée de la glycémie peut aider

à mieux contrôler la contamination au Covid-19", soulignant que la période exceptionnelle de propagation du coronavirus nécessite "la consolidation et la poursuite des mesures prises à travers l'association continue du mouvement associatif".

Le ministre de la Santé s'est félicité, par ailleurs, du rôle des caravanes médicales pluridisciplinaires qui ont "ciblé les populations des zones d'ombre de certaines wilayas où une rupture de la prise en charge sanitaire a été enregistrée en raison de l'épidémie".

De même qu'il a cité l'apport de la clinique mobile et la contribution de l'Association du réseau algérien des jeunes et des directions de la santé qui ont mené des campagnes à l'effet de sensibiliser et de dépister le diabète, d'une part, et assurer des soins au niveau de ces zones, d'autre part. De son côté, Pr. Samia Zekri, spécialiste en médecine interne à la clinique Arezki Kahal relevant de l'EPH Bir Traria, a présenté un exposé sur le diabète et sa relation avec la covid-19, qualifiant les deux maladies de "duo dangereux" sur la santé des malades diabétiques, notamment les personnes âgées. Pour protéger les diabétiques de la menace du covid-19, la spécialiste a appelé

à "l'impératif de garder un œil attentif à la stabilité de la glycémie notamment auprès des catégories présentant des comorbidités, à l'instar de l'obésité, des maladies cardiaques et l'hypertension".

"Une fois que les malades diabétiques, qui ignorent leur maladie, sont touchés par le coronavirus, ils seront victime d'instabilité glycémique", a-t-elle expliqué, relevant, dans ce sens, l'apparition de "plusieurs symptômes" chez cette catégorie, notamment la chute de cheveux et le besoin pressant de l'insuline.

Compte tenu de la conjoncture sanitaire difficile due à la propagation du coronavirus, la spécialiste a appelé cette catégorie de malades à "l'impératif de préserver le stock d'insuline et le glucomètre afin de garantir la protection à l'aide de ces matériels nécessaires".

Elle a regretté, en outre, la réticence de certains malade à se rendre aux hôpitaux afin de recevoir les soins nécessaires par peur du covid-19, leur causant ainsi des complications sanitaires, en raison de la sédentarité, des mauvaises habitudes alimentaires, la fatigue et la dépression.

A.R

El Tarf :

Saisie d'un lot de pièces archéologiques et arrestation de trois contrebandiers à Bouhadjar (Sûreté de wilaya)

Le réseau du Crédit populaire algérien (CPA) passera de 153 à 160 agences à travers le pays en fin d'année en cours, a-t-on appris hier à Tiaret du Président directeur général de cette banque publique Mohamed Dahmani. "Le nombre des agences CPA va augmenter à travers le territoire national pour passer de 153 à 160 agences à la fin de l'année en cours, concrétisant ainsi le plan de déploiement et de modernisation du réseau bancaire et de son implication dans la politique économique du pays", a précisé M. Dahmani lors de l'inauguration de l'agence 428 à Tiaret, la deuxième du genre dans la wilaya. "L'extension du réseau du CPA est survenue avec cette nette conviction de l'administration de cette banque de contribuer de manière effective à l'investissement et au développement local", a déclaré le même responsable "Le Crédit populaire algérien veille à assurer des produits qui évoluent en fonction de la demande du marché, dont le financement islamique qu'assurent à présent quatre agences à travers le pays dont la nouvelle agence de Tiaret", a-t-il souligné, affirmant que la wilaya de Tiaret



dispose d'atouts et de potentialités économiques considérables à intégrer dans le programme de déploiement et de modernisation. L'agence 428 du CPA à Tiaret offre de nouveaux produits, dont le service de la fonctionnalité sans contact ou à distance, et procèdera prochainement au financement destiné aux innovateurs avec l'offre "Sahel Mahel" et "Sahel Nachati", dédiés particulièrement aux petites et moyennes entreprises (PME), selon M. Dahmani, qui a fait savoir que 190.000 de ces entreprises

sont financées par le CPA à travers le territoire national.

Le Président directeur général du CPA a visité, en compagnie du wali de Tiaret, Mohamed Dramchi, les structures de cette nouvelle agence, réalisée pour un coût de 35 millions DA et dotée d'équipements modernes et de commodités pour un meilleur accueil des clients, selon l'exposé présenté par la directrice du développement des projets de cette banque, Sihem Tibersi.

A.P

Affaire Kahlifa Bank

LE VERDICT PRONONCÉ HIER



Le tribunal criminel près la cour de justice de Blida prononcé hier, son verdict dans l'affaire Khalifa Bank dont le procès a été ouvert dimanche dernier avec la comparution de 12 accusés, parmi eux l'ancien PDG du Groupe Khalifa, Abdelmoumène Rafik Khalifa, a annoncé la présidente du tribunal Nadia Hamidi. A la fin des plaidoiries de la défense dimanche matin, les membres du tribunal criminel se sont retirés pour délibérer du sort des 12 accusés poursuivis pour "vol qualifié", "faux et usage de faux", "abus de confiance", "corruption" et "abus d'influence".

Invités à dire leur dernier mot par la présidente du tribunal avant les délibérations, les accusés ont remercié le tribunal de leur avoir permis de "s'exprimer en toute liberté contrairement au procès de 2015", demandant leur "acquiescement des accusations montées de toutes pièces contre eux", leur réhabilitation et la mainlevée sur leurs biens acquis avant de rejoindre le Groupe Khalifa.

L'accusé principal Abdelmoumène Khalifa, actuellement en détention, a exprimé son "souhait de voir la vérité éclater cette fois-ci, après 14 années passées en prison pour des accusations montées contre lui par l'ancien système", sollicitant du tribunal à rendre des jugements "équitable cette fois-ci".

Dans sa plaidoirie, le procureur général a requis mercredi dernier, la perpétuité à l'encontre l'accusé principal, et la confiscation de l'ensemble de ses biens, saisis dans le cadre de cette affaire. Il a également requis, contre le même accusé, la privation de ses droits civiques durant une période de dix ans ainsi que la saisie de tous ses biens résultant des délits pour lesquels il est poursuivi et l'interdiction de toute activité en relation avec les accusations portées contre lui durant dix ans, notamment, celles liées à la création d'entreprises ou de banque ou l'occupation de postes dans des institutions publiques. Contre les 11 autres accusés, le procureur général a requis des peines allant de 4 à 20 ans de prison pour les chefs d'inculpation "association de malfaiteurs", "banqueroute", "vol qualifié", "faux et usage de faux", "abus de confiance", "corruption" et "abus d'influence". En 2015, Abdelmoumène Khalifa a été condamné par le tribunal criminel près la Cour de Blida à une peine de 18 ans de prison ferme, assortie d'une amende d'un million de DA avec confiscation de l'ensemble de ses biens.

A.A

Mise en œuvre du protocole sanitaire dans les écoles Le CNAPEST appelle à l'implication des autorités locales



Le syndicat du Conseil national autonome du personnel enseignant du secteur tertiaire de l'éducation (CNAPEST), a relevé, lors d'une réunion d'évaluation de la rentrée scolaire, le manque de coordination des autorités locales dans l'opération de prise en charge des écoles primaires afin de leur fournir les moyens matériels et humains nécessaires pour la mise en œuvre des protocoles de prévention sanitaire. Dans un communiqué rendu public à l'issue de cette réunion, le syndicat a également souligné le manque de postes pédagogiques et administratifs pour la réussite des plans exceptionnels au niveau des établissements scolaires.

Il met également en exergue la confusion et l'anxiété que vivent les membres de la famille éducative en raison de l'augmentation du nombre de cas d'infection dans les établissements scolaires et le manque de vision claire sur la façon de faire face à la situation, et ce

en raison de l'absence de coordination sectorielle.

La difficulté d'organiser la scolarisation des élèves, de mettre en œuvre les calendriers et volume horaire chargé de l'enseignant, en raison du manque de postes financiers, sont également relevés.

Le syndicat exprime en outre son attachement à l'autonomie du dossier des œuvres sociales des travailleurs de l'éducation, regrettant l'émission d'une correspondance du directeur général des finances qui limite les missions légales de la structure de gestion de wilaya et enfreint les prérogatives de la commission de wilaya des œuvres sociales.

Le syndicat appelle, par ailleurs, à la réadaptation du volume horaire des enseignants qui a été multiplié en raison de l'intensification des cours pédagogiques relatifs à la présentation et au traitement des matières essentielles en classe, outre les activités qui doivent être préparées avec un accompagne-

ment effectif par l'enseignant à l'extérieur des établissements scolaires à travers les moyens technologiques de communication disponibles.

Le syndicat estime qu'il était possible d'éviter la réduction du volume horaire des matières et des cours et l'adaptation des programmes et des ressources pédagogiques en recourant au recrutement d'enseignants diplômés des écoles supérieures et en intégrant les enseignants contractuels et ceux inscrits sur les listes de réserve. Dans le même contexte, le CNAPEST exprime son attachement aux revendications fondamentales soulevées, notamment les dossiers relatifs au pouvoir d'achat, statut particulier, médecine du travail, œuvres sociales, logement, retraite, actualisation des primes de région pour les wilayas du Sud, mise en place de commissions sectorielles pour l'inventaire des fonds et des biens des œuvres sociales.

A.Z

Cancer du sein Un soutien psychologique au profit des femmes des zones d'ombre d'Oran



Environ de 25 femmes des zones éloignées de la wilaya d'Oran ayant subi le cancer du sein bénéficient actuellement d'une prise en charge psychologique dans le cadre de la caravane de dépistage de la maladie, organisée par la direction de wilaya de la Santé et de la population (DSP), a-t-on appris dimanche de la responsable locale du programme national du dépistage du cancer du sein.

Ces femmes ayant subi un cancer du sein ou une ablation de sein pour cause de cancer, nécessitent un réel soutien psychologique en raison des séquelles psychologiques laissées par le traitement thérapeutique (radiothérapie et chimiothérapie) et la chirurgie, a précisé à l'APS, Dr. Faïza Mokdad.

Le cancer du sein constitue un véritable combat si l'on considère la longueur des parcours thérapeutiques, un véritable parcours du combattant pour les femmes et "l'ablation du sein est parfois nécessaire pour supprimer la tumeur mais souvent mal vécue par les femmes, un soutien psychologique est plus qu'impératif", précise-t-on. "Nous avons intégré ces femmes issues de zones rurales et éloignées dans des groupes de paroles pour leur permettre de s'exprimer, de raconter leurs histoires et expériences avec le cancer, elles seront suivies par des psychologues qui les aideront à surpasser leur douleur psychologique", a-t-elle souligné. Cette caravane de dépistage du cancer du sein organisée à l'occasion du mois d'Octobre rose, a touché 37 zones d'ombre dans la wilaya d'Oran, Plus de 1400 femmes, de toutes tranches d'âge ont été sensibilisées et 670 d'entre elles ont été examinées au niveau du Clino-mobile, mobilisé pour l'occasion. Ce Clino-mobile, a été doté de boîtes de consultation, d'interrogatoire et d'échographie, et aussi de Médecins généralistes, de sages femmes, d'un psychologue, d'une conseillère en allaitement maternel et d'un oncologue et gynécologue.

21 femmes âgées (de 23 à 49 ans) montraient, après examens des lésions très suspectes du sein, elles ont été prise en charge et orientées pour effectuer des examens plus approfondis, des bilans des biopsies entre autres.

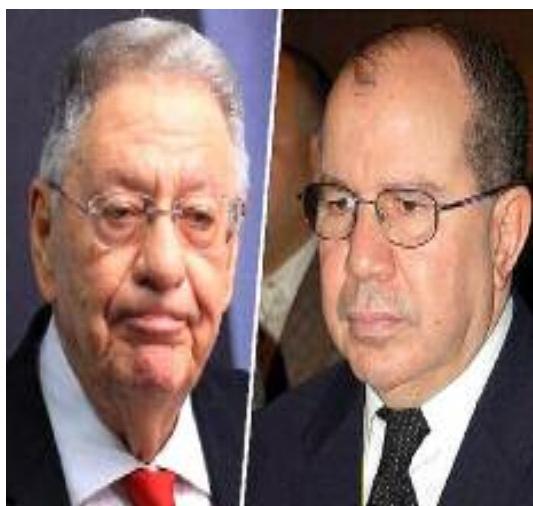
FA.K

Cour d'Alger report du procès en appel de l'affaire des deux anciens ministres de la Solidarité

La Cour d'Alger a reporté dimanche le procès en appel de l'affaire des deux anciens ministres de la solidarité, Djamel Ould Abbès et Said Barkat au 29 novembre en cours. La décision du report du procès des deux ministres poursuivis pour détournement, dilapidation de deniers publics, conclusion de marchés en violation de la législation et abus de fonction intervient à la demande de la défense des accusés. Pour rappel, le Tribunal de Sidi M'hamed avait condamné Djamel Ould Abbès et Said Barkat à des peines respectives de 8 ans et 4 ans de prison ferme avec une amende d'un million de DA chacun. Également impliqués dans cette affaire, l'ancien Secrétaire général du ministère de

la Solidarité nationale, Bouchenak Khelladi, condamné à une peine de 3 ans de prison ferme, assortie d'une amende d'un million de DA et l'ancien chef du protocole, Djellouli Said condamné à 2 ans de prison ferme dont une année avec sursis et une amende d'un million de DA, et l'autre ancien secrétaire général du même ministère, Ismail Benhabiles condamné à une année de prison ferme et une amende de 500.000 DA. Le fils de Djamel Ould Abbès, El Ouafi (en fuite à l'étranger), a été condamné à 10 ans de prison ferme, assortis d'une amende d'un million de DA avec émission d'un mandat d'arrêt international à son encontre.

A.K



Association de protection et d'orientation du consommateur Ouvrir des centres de confinement volontaire

Le Dr Mustapha Zebdi, président de l'Association algérienne de protection et d'orientation du consommateur et de son environnement (Apoce), recommande des mesures urgentes aux fins d'optimiser la lutte contre la propagation de la Covid-19. «Il faut revoir la stratégie de sensibilisation et mettre l'accent sur des dispositions sévères à l'encontre de tout contrevenant», dit-il. Face à la négligence et l'indifférence de la part de nombreux citoyens qui ne respectent nullement les protections sanitaires et les mesures barrières, Dr Zebdi soutient qu'il est nécessaire de passer aux sanctions à condition de fournir tous les moyens requis pour se protéger du virus. Il affirme que des chefs

de famille ne peuvent pas mettre à la disposition des personnes dont ils ont la charge des bavettes et du gel hydro-alcoolique et qu'il est nécessaire d'engager une réflexion sur la possibilité de rembourser l'achat des bavettes sanitaires lavables et réutilisables.

«Il est difficile pour une famille de quatre à cinq membres et à revenus modestes d'acheter des masques vu leur prix», souligne-t-il. «Nous considérons que tout assuré social devrait bénéficier du remboursement des masques de protection suite à quoi les sanctions doivent être appliquées avec rigueur», note-t-il. Il propose l'ouverture de centres de confinement volontaire à toute personne qui le désire lorsqu'il est question de suspicion

après un contact direct avec une personne déclarée positive ou quand la personne est asymptomatique.

Il souhaite que les commissions des œuvres sociales au niveau des entreprises puissent distribuer aux travailleurs des masques de protection et du gel hydro-alcoolique. Zebdi considère que le contrôle des espaces commerciaux et des centres médicaux privés doit être renforcé et déplore le fait que des centres de radio qui reçoivent au quotidien des cas de la Covid-19 ne disposent pas du matériel indispensable pour lutter contre la contagion.

AMINE.Z

Forum des exportateurs de gaz : Le gaz répond aux besoins mondiaux croissants

«Les ministres participants à la réunion du Forum des pays exportateurs de gaz (GECF), tenue par visioconférence, ont affirmé que le gaz est une source d'énergie abondante et souple capable de satisfaire les besoins mondiaux croissants en énergie et de répondre aux exigences des trois piliers du développement durable : écologique, social et économique», est-il indiqué dans un communiqué, à l'issue de la réunion ministérielle tenue jeudi.

À l'issue de la 22e réunion ministérielle du Forum des pays exportateurs de gaz (GECF), présidée par le ministre de l'Énergie, Abdelmadjid Attar, les ministres se sont accordés à dire que le gaz serait une source d'énergie abondante et souple répondant aux exigences des trois piliers du développement durable : écologique, social et économique.

De surcroît, les ministres participants ont fait savoir que le gaz naturel constituait le point de départ du développement durable pour la réduction des émissions des systèmes énergétiques, a relevé le communiqué à l'issue de cette réunion lors de laquelle ont été évaluées les dynamiques actuelles pour la fabrication du gaz naturel, admettant toutefois que les fondements censés augmenter le gaz naturel pour compenser la stagnation dans le monde de gaz restent inchangés.

«Etant le combustible fossile le plus abondant au monde, le gaz naturel s'érigera en une source principale pour compenser la stagnation dans le monde du gaz d'ici 2050, et verra sa part passer de 23% à 28%», précise la même source.

Lors de son allocution d'ouverture, M. Attar a donné un aperçu sur les développements que connaît l'industrie gazière et les nécessités stratégiques à même de la booster, évoquant, par ailleurs, le rôle du Forum économique de l'Asie-Pacifique, l'APEC (Asia Pacific Economic Cooperation), en tant que plateforme de débat multipartite exceptionnelle entre les Etats producteurs et les pays industriels consommateurs de gaz.

De son côté, M. Yury Sentyurin, secrétaire général du GECF, a présenté le rapport de son administration, mettant en exergue les différentes activités menées en 2020 visant à atteindre la vision préconisée dans la Déclaration de Malabo en 2019.

Le rapport du SG du GECF inclut également les statuts du forum, la stratégie à long terme, le plan de travail de l'année en cours et le programme d'action des exercices 2019 et 2020.

Cette rencontre par visioconférence a été l'occasion de présenter, conformément au Modèle mondial du gaz GECF, l'édition de la publication phare de 2020 sous l'appella-



tion Global Gas Outlook 2050 (GGO 2050). Les ministres ont salué, à cette occasion, la nouvelle édition de la publication, se félicitant des visions basées sur des données chiffrées, et se sont dit optimistes pour la mise en place d'un marché annuel de gaz à court terme du GECF. Réaffirmant leur détermination à accélérer le rythme de coopération afin d'optimiser le niveau de compétence du Forum économique mondial, les responsables ont tout de même reconnu la souplesse caractérisant les Etats membres qui tentent d'assurer une exploitation non contraignante des marchés libres de gaz, et l'approvisionnement continu des clients, malgré les nombreux défis et la baisse des revenus.

Les ministres saluent les réalisations accomplies, grâce à la création de GRI Dans le domaine de la recherche, les ministres ont salué les réalisations accomplies grâce à la création de l'Institut de Recherches du Gaz (GRI) en Algérie. La réu-

nion a approuvé la politique et les procédures liées aux prix du forum. Les prix du GECF seront lancés en 2021 et une cérémonie est prévue en marge du 6e sommet du GECF des chefs d'Etat et de gouvernement. Lors de la révision du rapport périodique des préparatifs du 6e sommet, les ministres se sont félicités du progrès réalisé par le Qatar qui abrite cet événement biennal et qui se tiendra à Doha en novembre 2021. L'Algérie abritera le 7e sommet du Forum des pays exportateurs de gaz à Alger en 2023.

Par ailleurs, la réunion ministérielle a désigné Franklin Molina Ortiz, ministre bolivien des Hydrocarbures en tant que président de la réunion ministérielle pour l'année 2021 et le sénateur Franklin Khan, ministre de l'Énergie et des Industries énergétiques de la République Trinité-et-Tobago, en tant que président par intérim pour la même période. En outre, la réunion ministérielle a désigné l'ingénieur Mohamed Hamel d'Algérie en

tant que président du conseil exécutif et l'ingénieur Angel Gonzalez Saltron du Venezuela en tant que président par intérim du conseil exécutif pour la même période.

Les ministres et chefs de délégations ont exprimé leur reconnaissance au ministre, Abdelmadjid Attar, pour sa direction du forum de coopération économique mondiale sous la présidence de l'Algérie en 2020.

Ont pris part à cette réunion, jeudi, les ministres de l'Énergie ainsi que les hauts responsables d'Algérie, de Bolivie, d'Égypte, de Guinée équatoriale, d'Iran, de Libye, du Nigeria, du Qatar, de Russie, de Trinité-et-Tobago, du Venezuela, d'Angola, d'Azerbaïdjan, d'Irak, de Malaisie et de Norvège en tant que pays observateurs.

Les chefs de départements de l'énergie d'Indonésie, du Mozambique, du Sénégal, de Tunisie, du Turkménistan ont assisté à la séance d'ouverture en tant qu'invités du forum.

A.K

Cluster énergie solaire Atteindre des standards de qualité

Le cluster énergie solaire met régulièrement à jour son plan d'action pour tenir compte de l'évolution du marché, de la technologie et de la réglementation pour concrétiser ses objectifs qui sont la consolidation de la filière industrielle autour du panneau photovoltaïque.

A travers des formations, les installateurs ont pris connaissance des cahiers des charges et ont pu disposer d'outils pour découvrir les mesures pouvant contribuer à l'amélioration des prestations et au respect des standards de qualité.

Le cluster indique sur son site internet qu'il entend enclencher une nouvelle dynamique à travers la mise en place de projets collaboratifs entre les membres en associant les universités, les centres de recherche et les entreprises. Le cluster entend construire aussi des passerelles avec des acteurs internationaux activant dans des domaines d'intervention similaires et jouera le rôle de facilitateur entre ses membres et les membres d'autres entités similaires. Boukhalfa Yaïci, président du cluster, a précisé, en septembre dernier,



que ce groupe comporte des fournisseurs de produits, de services, des centres de recherche et des universités et que tous travaillent pour l'amélioration des performances et à la réalisation des objectifs fixés par l'Etat ainsi qu'à la création de postes d'emploi. Le cluster énergie solaire est né de la volonté des industriels de la filière de se regrouper, de rechercher des synergies entre ses membres et de constituer une force de propositions vis-à-vis des pouvoirs publics. Sa création remonte à 2017 avec son lancement officiel avec les membres fondateurs et qui s'est renforcée réguli-

rement avec l'apport de nombreux adhérents issus d'entités et entreprises publiques et privées et des entreprises internationales installées en Algérie. Le nombre des membres est passé de 15 en 2017 à 34 en 2020. Le cluster vise à développer les contacts avec les pouvoirs publics et les institutions à l'effet d'optimiser ses actions pour en faire un partenaire incontournable, tout en développant l'intégration locale entre les différents acteurs et améliorer la compétitivité des entreprises dans le secteur des énergies renouvelables en développant des partenariats public-privé.

7e sommet des chefs d'état et de gouvernement du GECF : L'Algérie accueillera l'événement en 2023



L'Algérie accueillera le 7e Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du Forum des pays exportateurs de gaz (GECF) à Alger en 2023, a indiqué samedi le Forum sur son site web. «Les ministres de l'Énergie des pays membres du Forum ont examiné lors de la 22ème réunion ministérielle du GECF les préparatifs du 6e Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du GECF et ont exprimé leur satisfaction quant aux progrès accomplis par le Qatar en tant qu'hôte de cet événement, qui doit se tenir à Doha le 18 novembre 2021. L'Algérie accueillera le 7e sommet de Forum à Alger en 2023», a précisé la même source. En outre, il a été décidé que la 23e réunion ministérielle du GECF se tiendra à Doha, dans l'Etat du Qatar, le 16 novembre 2021.

PLUS DE 1000 PERSONNES ÉVACUÉES VERS LES STRUCTURES DE SANTÉ DEPUIS LE MOIS DE MARS (PROTECTION CIVILE)



Au total, 1090 personnes atteintes du nouveau coronavirus (Covid-19) ou suspectées d'en être atteintes ont été évacuées par les services de la Protection civile de Aïn Defla vers les structures de santé depuis le mois de mars 2020 à ce jour, a-t-on appris dimanche d'un membre de la cellule de communication de la direction locale de ce corps constitué. "Au regard des spécificités de sa mission d'essence humanitaire, la rotection civile s'emploie, en toutes circonstances, à venir en aide aux personnes confrontées au danger, de surcroît en ces temps de pandémie", a indiqué le lieutenant Hassani Mustapha, signalant que cette action traduit les efforts de ce corps dans la lutte contre la propagation de l'épidémie. Cet officier a également fait savoir que durant la période considérée, les services de la Protection civile ont encadré 394 enterrements de personnes décédées de Covid-19 ou suspectées d'en être décédées.

Le lieutenant Hassani a noté, par ailleurs, que depuis la récente recrudescence des cas de contamination au coronavirus à l'échelle de la wilaya, un programme de désinfection des villes et de sensibilisation des citoyens a été mis en place en vue de les inciter à faire preuve de vigilance et de ne pas sous-estimer l' "ennemi invisible". "Outre la désinfection générale des villes, notre démarche ciblant les 14 daïras de la wilaya consiste à mettre en garde contre tout relâchement dans l'observation des gestes barrières, dont les conséquences peuvent leur être préjudiciables à plus d'un titre", a-t-il averti.

A.L

DES JOURNALISTES BÉNÉFICIENT D'UNE FORMATION À DISTANCE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Une session de formation sur la protection de l'environnement a été lancée, dimanche, au profit de journalistes exerçant dans les wilayas d'El Tarf et de Tindouf, dans le cadre de leur implication dans la sensibilisation des citoyens sur ce sujet d'actualité.

Initiée par le ministère de l'Environnement en étroite collaboration avec le Conservatoire national des formations à l'environnement, cette 11ème édition, qui se poursuivra jusqu'au 26 novembre courant, abordera des thèmes d'actualité se rapportant à l'économie verte, les énergies renouvelables, la préservation de la biodiversité, l'éducation environnementale pour un développement durable et une production propre, ainsi que la consommation durable, a indiqué Nachida Kasbadji, experte en énergies renouvelables et enseignante à l'université de Blida. Elle a insisté sur l'implication du journaliste et son rôle dans la diffusion d'informations traitant de l'importance de la préservation de l'environnement, qui risque de "se dégrader davantage si tout un chacun n'apporte pas sa contribution".

Intervenant sur le thème de l'économie verte, la spécialiste a passé en revue des informations d'ordre général avant d'aborder les défis à relever dans ce domaine, notamment la transition vers une économie verte. Elle pourrait, a-t-elle affirmé, constituer un gisement d'emplois très important pour les jeunes notamment, appelant à en tirer profit grâce à des formations ciblées et actualisées en rapport avec les nouveaux métiers sous-jacents à cette économie et à travers la création de dispositifs d'incitation à l' "entrepreneuriat vert".

Insistant sur l' "importance de préserver le capital naturel", elle a signalé les retards enregistrés entre autres en matière d'industrie de gestion et de valorisation des déchets.

Et de souligner dans ce contexte la nécessité de mise en place d'une stratégie globale pour la promotion des métiers liés à l'économie verte au sein des universités et de la formation professionnelle. Mme Kasbadji a en outre indiqué que "la croissance écologiquement durable passe par des changements radicaux en matière de politique et de consommation".

Un débat entre la vingtaine de participants et les experts a porté sur des questions se rapportant aux meilleurs moyens à exploiter pour la protection de l'environnement, l'utilisation rationnelle des potentialités existantes dans le pays ainsi que la multiplication des actions de sensibilisation pour arriver à opérer des changements pour un développement durable et une économie verte.

Les malades chroniques : Sujets plus à risque face à la covid-19 (spécialiste)



La cheffe de service diabétologie au Centre hospitalo-universitaire (CHU), Mustapha Pacha, Pr. Malha Azzouz, a indiqué dimanche que les malades chroniques étaient plus à risque de développer des complications au nouveau coronavirus (covid-19) notamment les patients Diabétiques. S'exprimant à l'occasion de la Journée mondiale du diabète, célébrée le 14 novembre de chaque année, Pr. Azzouz a affirmé qu'en dépit de la consécration d'un service pour la prise en charge des diabétiques atteints de la covid-19, cette catégorie nécessite un effort supplémentaire de la part des staffs médical et paramédical, au regard du risque de développer des complications à ce virus, en sus de leur souffrance d'autres pathologies dont l'obésité et l'hypertension".

La spécialiste a appelé, à cet effet, tous les diabétiques à faire preuve de "vigilance et à respecter les gestes barrières". Elle a également exhorté les patients diabétiques à "maintenir leur équilibre glycémique pour éviter toute sorte de complications qui sont, en effet plus dangereuses que le diabète lui-même, citant à titre d'exemple, les maladies cardiovasculaires, l'hypertension, l'obésité, l'insuffisance rénale et les dysfonctionnements oculaires".

De son côté, le chef du service de Médecine interne à la clinique Arezki Kehal relevant de l'établissement public hospitalier (EPH) Birtraria (Alger), Pr.

Ammar Tebaibia, a fait savoir "que la hausse des cas confirmés à la covid-19 a suscité une réticence chez les malades chroniques à venir consulter au niveau de l'établissement", soulignant que "lors de cette période marquée par une augmentation des cas, les patients ont bénéficié de consultations à distance ainsi que de prescriptions de médicaments et des conseils nécessaires".

S'agissant de l'hospitalisation des malades chroniques au niveau de l'unité covid-19 au même établissement, le Pr. Tebaibia a affirmé qu'ils représentaient 35% des patients atteints du nouveau coronavirus, précisant que le taux de mortalité enregistré était "faible".

Pour sa part, le chef du service Epidémiologie et médecine préventive au CHU Frantz Fanon (Blida), Pr. Abderrezak Bouamra, a indiqué qu'un malade sur quatre des patients covid-19 est atteint du diabète, déclarant "malgré qu'il n'y avait pas de décès parmi ces patients, leur état de santé était vraiment critique, vu les complications de la pathologie". Par ailleurs, le président de l'association des diabétiques d'Alger,

Fayçal Ouhada, a déploré "le manque de prise en charge des patients, au vu de la propagation de la pandémie", relevant "une absence" du vaccin antigrippal au niveau de plusieurs pharmacies d'officine notamment à Alger.

A.K

Batna : les capacités d'accueil des malades du Covid-19 augmentées à 240 lits au chef-lieu de wilaya

Les capacités d'accueil des malades du Covid-19 dans la ville de Batna ont été augmentées à 240 lits, a indiqué dimanche, le directeur de wilaya de la santé et de la population, Aïssa Madhoui. Cette augmentation intervient après la réservation de nouveau du service de médecine interne (60 lits) du CHU pour la prise en charge des cas de Covid-19 et l'intégration de 40 nouveaux lits à l'établissement public hospitalier, EPH, (ex sanatorium) qui, mobilisé pour la prise en charge du malade du Covid-19, compte désormais 140 lits, a précisé à l'APS, le même responsable. Le même cadre a fait état d'une possible transformation du service de mise en quarantaine du rez-de-chaussée du même EPH en une petite unité de soin intensif avec la mobilisation d'infirmiers et de quatre médecins parallèlement à l'accélération des travaux d'équipements en matériel de radiologie et de laboratoire du nouveau service de 40 lits des urgences médicalisées de la cité Bouzourane. Le taux actuel d'occupation des 662 lits réservés dans la wilaya pour les malades du Covid-19 est de 36,7 %

qu'est un taux "maîtrisé" même s'il a augmenté par rapport au taux de 10 % enregistré en septembre passé, a souligné le directeur de la santé. Au cours de la première semaine de novembre, la wilaya a enregistré une augmentation des cas de Covid-19 passés à 75 et le chef-lieu de la wilaya concentre le nombre le plus élevé de contamination en raison du grand nombre de sa population et du relâchement dans le respect des règles de prévention, a-t-il souligné. Les établissements sanitaires des villes de Barika, Arris, Aïn Touta, N'gaous et Theniet El Abed sont tous équipés pour la prise en charge des malades du Covid-19 et leurs réserves en oxygènes sont constamment renforcées à l'instar des établissements du chef-lieu de wilaya dont la capacité a été portée de 3.000 à 9.000 litres, selon encore le même responsable. La wilaya dispose de deux laboratoires de tests PCR, un au centre anticancer et l'autre dans le secteur privé en plus de centres de dépistage, d'orientation et de suivi ainsi que d'une équipe d'hospitalisation à domicile pour atténuer la pression sur les établissements de santé

Conjoncture Une ressource et des enjeux



La 22e réunion ministérielle des pays exportateurs de gaz qui s'est déroulée, jeudi, à Alger, aura mis l'accent sur les enjeux que représente cette source énergétique à l'avenir, tant pour les pays membres du GECF, en tant qu'exportateurs, que pour les pays consommateurs. Aussi, son rôle dans la transition énergétique a été au centre des discussions menées à haut niveau à l'occasion de cette réunion consacrée à l'examen des derniers développements, des tendances des politiques en matière d'énergie en général et de gaz en particulier, ainsi que des perspectives du marché mondial. L'Algérie, qui est l'un des exportateurs majeurs de gaz au niveau du continent, devra faire face à des défis multiples induits par l'accroissement du niveau de la consommation gazière interne, d'autant plus que cette ressource est à la base de la production de l'électricité, soit à hauteur de 99%, sans omettre le rôle primordial qu'il aura à jouer dans la politique nationale de transition éner-

gique préconisée par les pouvoirs publics. Dans cette optique, les données montrent que le gaz, qui reste à intégrer dans sa fonction économique, à travers l'optimisation de son usage, notamment dans le secteur de l'industrie, constituera un défi d'avenir pour le pays qui compte opérer un changement de son modèle de consommation d'énergie. Par conséquent, l'enjeu pour l'Algérie, dont la structure budgétaire est indexée sur le prix des hydrocarbures, le pétrole, en l'occurrence, et dont la demande interne moyenne en gaz devrait atteindre 67 milliards de mètres cubes, selon les prévisions à moyen terme de la commission de régulation de l'électricité et du gaz (Creg), soit une augmentation de 4,5%, en moyenne/an, réside dans l'accroissement des investissements dans l'industrie gazière, pour pouvoir répondre aux engagements du pays. La réponse est venue d'ailleurs du ministre de l'Energie, M. Abdelmadjid Attar, qui a annoncé, lors de l'ouverture de la table ronde ministérielle du GECF,

que plus de 20 milliards de dollars seront investis au cours des cinq prochaines années dans le développement de la chaîne gazière. L'un des dix premiers producteurs mondiaux de gaz, l'Algérie compte à travers cet important investissement, opérer un développement massif de ses ressources gazières pour soutenir le financement de son économie, assurer l'accès au gaz à tous les citoyens, et assurer la continuité de l'approvisionnement de ses clients étrangers. La tenue du Forum du GECF à Alger constitue, à ce titre, une occasion, pour notre pays, de repenser sa politique gazière, conformément à ses objectifs et ses choix énergétiques futurs. Autant d'éléments à recadrer éventuellement, dans le sillage de la nouvelle loi sur les hydrocarbures, mais aussi par rapport au rôle du gaz dans la diversification du mix énergétique national, un objectif inscrit dans la nouvelle politique du secteur de l'énergie. Une vision qui prévoit la valorisation du gaz comme étant un vecteur de développement économique.

CPA

Inauguration d'une nouvelle agence à Tiaret

Le Crédit populaire d'Algérie (CPA) procédera aujourd'hui à l'inauguration d'une nouvelle agence dans la wilaya de Tiaret, est-il indiqué jeudi dans un communiqué de cette banque pu-

blique. Cette nouvelle agence qui sera inaugurée dans la localité de Tiaret 2 par le P-DG du CPA, Mohammed Dahmani, dispose notamment d'un espace dédié à la commercialisation des produits de la fi-

nance islamique, a précisé la même source. En plus du P-DG, la cérémonie d'ouverture aura lieu en présence des autorités locales, ainsi que des hauts cadres de la banque a-t-on souligné

Situation financière catastrophique au niveau de la CNAN-Nord

Lazhar Hani annonce une sérieuse prise en charge du transport maritime

Seize ans après le naufrage du navire Béchar, le 13 novembre 2004, ayant fait 4 morts et 13 disparus, la situation qui prévaut au sein de la Compagnie nationale de navigation maritime, Cnan-Nord SPA, filiale du groupe algérien du transport maritime Gatma, reste catastrophique.

En effet, les finances de la compagnie sont, selon les travailleurs, plus que déplorable et les navires passent la majorité de leur temps à quai plutôt qu'en mer. «Le Kherrata est depuis le 15 octobre au port d'Alger, le Stidia est également en rade depuis 17 jours à Mostaganem et le Saoura est à Cuxhaven, en Allemagne.

Le Constantine et le Sedrata le seront prochainement. Même les pièces de rechange, nécessaires pour la maintenance de la flotte de la Cnan, ne sont pas souvent disponibles. Outre des navires sous-exploités, nos salaires sont menacés à cause de l'absence de ressources financières, aggravée par d'importantes dettes et déficit datant de plusieurs années», s'insurgent les travailleurs, pointant un doigt accusateur en direction des dirigeants de la compagnie.



Sans perdre totalement l'espoir, ils font appel au ministre des Transports, Lazhar Hani, sur qui ils comptent s'appuyer pour qu'il intervienne à l'effet de redresser la barre de cette compagnie, sachant qu'il est le mieux placé du fait qu'il l'a gérée durant plusieurs années.

Advertisements

Contacté à ce propos, Lazhar Hani répond

: «La situation du transport maritime fera l'objet d'un rapport général qui sera présenté lors du prochain Conseil des ministres. Pour l'instant, je ne peux pas m'exprimer sur la question.» Ainsi, il est de notoriété que le staff à la tête de la CNAN actuellement cumule des bilans comptables négatifs.

H.M

Sonatrach Prémunir l'entreprise de la menace pandémique



La compagnie nationale des hydrocarbures Sonatrach est parvenue à maintenir la menace pandémique (Covid-19) à un faible niveau au sein de l'entreprise, et ce, grâce à l'application de plusieurs mesures, a indiqué son Pdg, Toufik Hakkar, exhortant les différents responsables à maintenir un haut niveau de vigilance pour protéger les travailleurs et l'outil de production.

«Sonatrach, qui a dès l'apparition de la Covid-19 pris la mesure de la menace pandémique, a mis en place une batterie de mesures réglementaires et de procédures pratiques pour endiguer la propagation du virus au sein de l'entreprise. Les résultats enregistrés sont globalement satisfaisants, notre groupe parvenant à maintenir la menace pandémique à un faible niveau», a souligné M. Hakkar dans une lettre adressée aux travailleurs de la compagnie.

Dans cette lettre, M. Hakkar a rendu un hommage appuyé aux équipes médicales et au personnel d'intervention qui sont sur le premier front de la bataille, en veillant à prévenir, encadrer et prendre en charge les travailleurs dans le cadre du protocole de suivi de la pandémie de la Covid-19 mis en place.

«Leur abnégation est à souligner et, surtout, nous nous devons tous, de leur faciliter la tâche en respectant scrupuleusement les gestes barrières au sein de l'entreprise et en dehors», a-t-il noté. Selon M. Hakkar, si les différents protocoles en cours permettent de prémunir relativement l'entreprise contre l'expansion de la menace pandémique, «cela n'est pas suffisant pour garantir une sécurité optimale, notamment si certains parmi nos collègues succombent au relâchement ambiant et ne prennent pas leurs précautions hors de l'entreprise».

Aussi, il a exhorté «solennellement ces responsables à maintenir un haut niveau de vigilance et à vous conformer, au sein de l'entreprise et en dehors, au respect le plus strict des mesures barrières». Ainsi, tout agent testé positif à la Covid-19, présentant des symptômes grippaux ou ayant été en contact d'une personne contaminée, doit «impérativement passer par le centre médical de sa structure d'appartenance qui, seule, est habilitée à l'autoriser ou non à rejoindre son poste de travail». «C'est par notre adhésion responsable et notre comportement discipliné que nous mettrons toutes les chances de notre côté pour endiguer la propagation du coronavirus et réduire au maximum le niveau d'exposition de notre entreprise au danger d'une contamination massive à la Covid-19», a ajouté M. Hakkar. Il a, dans ce sillage, affirmé que «l'heure est sensible et chacun de nous est interpellé pour prendre toute la mesure de la menace virale et se comporter en conséquence pour se prémunir lui-même, prémunir les siens et l'ensemble de ses collègues».

KARIM .N

FAO : DES PROJETS CONTRE L'ABUS DES ANTIMICROBIENS DANS LE SECTEUR DE L'ÉLEVAGE



L'Organisation des nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) a mis en œuvre une quarantaine de projets contre l'usage abusif des antimicrobiens dans le secteur de l'élevage, selon des informations publiées sur son site web à l'occasion de la semaine mondiale pour un bon usage des antimicrobiens, prévue du 18 au 24 novembre en cours. "La FAO met en œuvre des projets dans plus de 40 pays en Afrique, en Asie et en Amérique latine afin de mieux comprendre comment aider les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture à faire un usage plus responsable des antimicro-

biens", a indiqué la FAO. "La résistance aux antimicrobiens gagne chaque jour du terrain et se propage à un rythme plus soutenu du fait de l'usage excessif ou abusif de ces médicaments", s'est-elle alarmé, ajoutant que désormais, dans le monde entier, des personnes, des végétaux et des animaux meurent des suites d'infections qui ne peuvent être soignées même avec les traitements antimicrobiens les plus puissants. Selon les statistiques publiées par l'organisation onusienne, au moins 700.000 personnes succombent chaque année à des maladies résistantes aux antimicrobiens et prévient qu'au cours des dix

prochains années, l'usage d'antimicrobiens dans le seul secteur de l'élevage devra quasiment doubler pour faire face aux besoins croissants d'une population humaine en plein essor. Pour endiguer ce phénomène dont les conséquences sont très lourdes sur la santé publique, la FAO considère que l'alimentation et l'agriculture ont un rôle essentiel à jouer. "Il convient de prendre des mesures à toutes les étapes de la chaîne alimentaire afin de ralentir la propagation de la résistance et de faire en sorte qu'un usage plus responsable soit fait des antimicrobiens", a-t-elle recommandé.

FAREH.K

Laboratoires d'analyse de la qualité

RAPPEL DES CONDITIONS DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE DEMANDE D'AGRÉMENT

Le ministère du Commerce informe les laboratoires de tests et d'analyses de la qualité, qu'ils peuvent déposer les dossiers de demande d'agrément via l'adresse électronique consacrée à cet effet, soulignant la nécessité de se conformer aux conditions requises dans ce cadre, afin de protéger le consommateur, a indiqué un communiqué du ministère. "Le ministère du Commerce informe tous les laboratoires prestataires de services et autorisés en vertu du décret n14-135 d'avril 2014 définissant les conditions d'ouverture et d'exploitation des laboratoires de tests et d'analyse de la qualité qu'ils peuvent déposer les dossiers de demande d'agrément, selon leur spécialité", a précisé le communiqué publié par le ministère sur sa page Facebook. Les dossiers de demande d'agrément doivent inclure les documents stipulés dans les dispositions de l'article 5 du décret exécutif n13-302 de septembre 2013, définis-



sant les conditions et les modalités d'agrément des laboratoires pour la protection des consommateurs. Le ministère a consacré une adresse électronique aux opéra-

teurs pour déposer les dossiers de demande d'agrément: dgcef.lab@commerce.gov.dz.

AMEM.T

Mostaganem

380 millions DA d'aides aux communes et aux projets de développement dans les zones d'ombre

Les services de la wilaya de Mostaganem ont consacré 380 millions DA d'aides financières aux communes et aux projets de développement dans les zones d'ombre, a-t-on appris dimanche, de la cellule d'information et de communication de ces services. Une enveloppe financière de 240 millions DA devra prendre en charge le déficit du budget de certaines collectivités locales de la wilaya pour couvrir les salaires des personnels, les dépenses et les charges de gestion quotidienne des services publics (commune), a-t-on indiqué. Dans le cadre de ces subventions exceptionnelles financées par la Caisse de garantie et de solidarité des collectivités locales, huit communes, que sont Ouled Boughalem, Souaffia, Ain Boudinar, Fornaka, Hassiane, Ain Nouissy, Hadjadj et Benabdelmalek Ramdane, ont bénéficié d'enveloppes de 1,5 million DA et 4,8

millions DA, a-t-on fait savoir. Parallèlement, les mêmes services ont alloué 140 millions DA pour financer 28 opérations de développement pour 32 villages classés zones d'ombre dans 20 communes. Dans une première tranche, ce programme prévoit le raccordement aux réseaux d'eau potable, la rénovation des canalisations (19 opérations), la réalisation de réseaux d'assainissement et de systèmes de drainage des eaux pluviales (4), l'ouverture de pistes et revêtement des routes (5). La wilaya de Mostaganem a consacré 80% des dépenses d'équipement au titre du budget primitif de l'exercice 2021 sous forme de subventions aux communes, en application des recommandations de la réunion gouvernement-walis relatives à la contribution du budget local au financement des projets dans les zones d'ombre.

S.K

Tissemsilt Programme de prévention contre le diabète (association)

L'association des diabétiques de la wilaya de Tissemsilt a lancé dimanche un programme de prévention contre le diabète, a-t-on appris de son président. "Le programme, élaboré en collaboration avec la direction de la Santé et de la Population, porte sur l'organisation d'actions périodiques de dépistage du diabète au niveau des structures sanitaires, les places et lieux publics ainsi que les cités d'habitation", a indiqué Abdelkader Maansser, en marge d'une journée de sensibilisation tenue à l'occasion de la célébration de la journée mondiale des diabétiques. Il est prévu, dans le cadre de ce programme, des activités de sensibilisation sur cette maladie dans les établissements sanitaires et scolaires, et les lieux publics, telles que la distribution des dépliants et la dispense de conseils pour une alimentation saine et équilibrée, la pratique d'une activité physique et l'éloignement du stress et pressions. La célébration de la journée mondiale des diabétiques a été marquée, dans la wilaya de Tissemsilt, par des expositions et des portes ouvertes sur cette maladie chronique.

A noter que les activités sont organisées dans le respect du protocole sanitaire de prévention contre la pandémie du Coronavirus, selon la même source. La radio régionale Tissemsilt est associée à ce programme, à travers la diffusion de spots et d'émissions de sensibilisation sur le diabète et sa prévention. Sur le plan de la solidarité, l'association de wilaya des diabétiques, qui compte actuellement 4.773 adhérents, a prévu une opération de distribution prochaine des glucomètres et de médicaments aux malades nécessiteux dans les zones d'ombre.

Cette journée de sensibilisation, tenue au siège de l'association suivant un protocole préventif sanitaire, a donné lieu à une séance de diagnostic du diabète et de l'hypertension artérielle (HTA) au profit des citoyens.

S.H

Oran

Déclaration de la forêt de Madagh comme "zone sinistrée"

La forêt de Madagh à Oran, récemment ravagée par un incendie, vient d'être déclarée "zone sinistrée", ce qui implique une interdiction d'accès aux citoyens pour lui permettre de se régénérer, a-t-on appris dimanche auprès de la direction de l'environnement. Cette déclaration signée par les autorités locales (daïra de Boutelilil), interdit ainsi aux citoyens de fréquenter tous les périmètre dévoré par le feu au cours de l'incendie, en attendant la régénération naturelle, a précisé la directrice de l'environnement, Samira Dahou. Les dégâts de l'incendie, qui s'est déclaré le 6 novembre courant, ont détruit 100 hectares de forêts, 200 hectares de maquis et 100 hectares de broussailles, selon un bilan de la conservation locale des forêts. "Avant de lancer les opérations de reboisement, il faut d'abord attendre, pour donner à la forêt le temps de se régénérer naturellement", souligne Mme Dahou, notant que l'interdiction d'accès vise à préserver les pousses, qui ne doivent pas être piétinées. "Il y a un processus de régénération naturelle après les incendies, et nous volons donner à la forêt de Madagh toutes ses chances pour se régénérer", ajoute-t-elle encore.

Il est à rappeler qu'un plan d'urgence pour le reboisement de la forêt de Madagh est en cours d'étude en concertation entre la direction de l'environnement et la conservation des forêts. Plusieurs opérations pour le nettoyage de cette forêt ont été par ailleurs organisées, avec la participation des autorités locales, les associations et de la population.

A.J

La liberté



De façon générale, la liberté est un concept qui désigne la possibilité d'action ou de mouvement. En mécanique par exemple, on parle de degrés de liberté pour comptabiliser les mouvements possibles d'une pièce. Pour le sens commun, la liberté s'oppose à la notion d'enfermement ou de séquestration. Une personne qui vient de sortir de prison est dite libre. Le sens originel du mot liberté est d'ailleurs assez proche : l'homme libre est celui qui n'a pas le statut d'esclave. En philosophie, en sociologie, en droit et en politique, la liberté est une notion majeure : elle marque l'aptitude des individus à exercer leur volonté avec — selon l'orientation politique des discours tenus — la mise en avant de nuances dont aucune n'épuise le sens intégral :

formulation négative : où l'on ● pointe l'absence de soumission, de servitude, de contrainte, d'aliénation... que celles-ci soient exercées par d'autres individus (exemple : l'esclavage) ou - non plus physiquement mais opérant sur les mentalités - par la société (exemples : la propagande, le contrôle social ou la loi, dès lors que certaines dispositions sont vécues comme liberticides, comme la vidéosurveillance, le confinement ou encore la prohibition).

formulation positive : où l'on ● affirme l'autonomie et la spontanéité du sujet rationnel ; les comportements humains volontaires se fondent sur la liberté et sont qualifiés de

libres.

formulation relative : ● différents adages font ressortir l'équilibre à trouver dans une alternative, visant notamment à rendre la liberté compatible avec des principes de philosophie politique tels que l'égalité et la justice. Ainsi : La « liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui » de la Déclaration des droits de l'homme, ce qui implique la possibilité de « faire tout ce qui n'est point interdit, comme ne pas faire ce qui n'est point obligatoire », la « liberté de dire ou de faire ce qui n'est pas contraire à l'ordre public ou à la morale publique » (droit administratif) ou encore « La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres » (peut-être inspiré par John Stuart Mill). Dans une telle formulation, la liberté est étroitement liée au concept de droit, allant jusqu'à confondre les deux notions.

Cette notion renvoie à une double réflexion :

d'une part sur la liberté en ● tant que questionnement sur la capacité de choisir et de faire , d'autre part comme ● questionnement sur l'exercice concret de ce pouvoir de choisir et de faire. Dans la mesure où ces deux perspectives se recoupent de diverses manières, leur chevauchement peut provoquer des erreurs d'interprétation dans les analyses et la confusion dans les débats. Il faut donc prendre soin de distinguer les différents sens de ce mot.

1-Histoire de la notion de liberté

À New York, la Statue de la Liberté, du sculpteur Frédéric Auguste Bartholdi, offerte par la France à l'occasion du centenaire de la déclaration d'indépendance américaine, signale l'entrée dans le port de la ville. C'était la première chose que les migrants voyaient en entrant dans le nouveau monde, les États-Unis exposant leur modèle démocratique.

1-1.Antiquité

La liberté telle que nous l'entendons (comme propriété métaphysique ou comme condition transcendante de la volonté) était assez largement ignorée dans l'Antiquité. Cela tient d'abord au fait que la volonté n'est pas pour les hommes antiques une faculté à part du psychisme, et que le psychisme n'est pas séparable de l'organisme (cf. Aristote, De l'âme). L'âme, chez les Grecs, est un principe d'animation du vivant : le pneuma (du grec ancien πνεῦμα, pneuma), « énergie vitale », (par exemple, le cheval a une pneuma, que l'on a traduit improprement âme dans les traductions du grec au français), alors que la comparaison pour nous de l'âme et d'un être vivant concret est bien difficile. (Du point de vue moderne, l'âme est plutôt l'esprit, la pensée ou la conscience, ou quelque chose d'intérieur qui peut se distinguer de la vie animale. L'âme est en général quelque chose qui ne peut proprement s'attribuer à l'animal, bien que l'éthologie contemporaine étudie et ne nie pas l'existence d'une sensibilité animale et de comportements animaux.) Une conséquence importante de cette conception ancienne de l'âme, c'est que l'action, ou du moins un certain type d'actions, a pour les Grecs une dignité moindre (par exemple l'esclavage et l'artisanat). Par nature, un être qui travaille n'est pas « libre » (Aristote, Politiques) car son activité déforme son corps et altère en conséquence les qualités de son âme. Ce qui a de la valeur, la finalité par excellence de l'activité humaine, c'est la pensée, l'activité de l'intellect, conçue comme la finalité et le vrai bien de l'âme : la liberté de l'homme serait donc dans la contemplation qui nécessite d'ailleurs des conditions de vie d'hommes libres. (Το εὐδαιμον το ελευθερον, το δ' ελευθερον το εὐψυχον ie. heureux sont les libres et libres sont les courageux.) Cette liberté n'est pas contraire à la nature et à sa nécessité, puisqu'elle est la réalisation parfaite de l'essence de l'homme (il

ne faut donc pas confondre l'emploi qui est fait ici du mot liberté avec d'autres emplois qui sont faits ailleurs dans l'article). L'école cynique (Diogène de Sinope) définit la liberté comme un individualisme qui permet à l'individu de se réaliser en remettant en question tous les tabous sociaux. La liberté dans le droit n'est apparue qu'à la fin de l'Antiquité, lorsque la liberté religieuse a été octroyée aux chrétiens par Galère avec l'édit de Sardique dit de Galère (311), puis par Constantin Ier avec l'édit de Milan (313).

1-2.Christianisme

Le christianisme vient ensuite modifier cette conception, avec l'idée d'un dieu qui est volonté et qui crée, l'idée d'un dieu artisan (cf. Paul de Tarse). Cette idée de l'artisan se rencontre déjà chez Platon, mais sous une forme qui n'est pas créationniste : la théologie antique fait plutôt de Dieu un intellect non impliqué dans la création de la matière, même s'il peut y être engagé, par exemple pour y mettre de l'ordre. L'action va donc prendre de la valeur, ou changer de valeur, dans la mesure où le libre arbitre est maintenant métaphysiquement valorisé : cette valorisation a une origine morale, en particulier pour l'explication du péché. Le prix à payer de la théodicée (pour conserver la volonté juste de Dieu), c'est la malédiction de la liberté humaine, qui fait de l'homme un coupable par nature. Le libre arbitre (liberum arbitrium) chrétien apparaît nettement dans un écrit de jeunesse d'Augustin d'Hippone (De Libero arbitrio). Sa finalité était de fonder une théodicée ; ce concept permet en effet de disculper Dieu de la responsabilité du mal, qui est une création humaine ou diabolique (c'est là l'invention de l'intériorisation du péché dénoncée par Friedrich Nietzsche). La motivation est donc théologique et non anthropologique. Plus tard, Augustin d'Hippone est amené à critiquer le moine breton Pélage qui a repris son De Libero arbitrio, en affirmant que, dans le Livre de la Genèse, l'homme a abusé de sa liberté en mangeant le fruit de l'arbre de la connaissance du bien et du mal (Genèse, chapitre 3). C'est l'origine de la doctrine dite du péché originel. Augustin d'Hippone a écrit de nombreux livres anti-pélagiens qui décrivent cette doctrine, réaffirmée au XVI^e siècle lors du concile de Trente. Par la suite, le libre arbitre deviendra un trait fondamental de l'anthropologie de Thomas d'Aquin.

1-3.Pensée libérale

La réalisation de la liberté, sa pratique politique, crée de nombreuses tensions : sommes-nous plus libres sans les autres ? Comment penser la liberté par rapport aux libertés ? La liberté pour tous est-elle une véritable liberté ? L'autonomie politique est incarnée par la figure du citoyen, qui abandonne son indépendance naturelle pour se soumettre volontairement à des lois qui sont, au moins idéalement, les mêmes pour tous (Hobbes, Rousseau). C'est à cette condition que, selon cette théorie, les hommes peuvent être libres ensemble. Mais les lois peuvent être ressenties comme une aliénation de leur liberté par les individus. Il existe cependant un point de vue opposé à cette vision de l'éducation comme moyen de la liberté qui peut être regroupée sous le nom de « paradigme du bon sauvage ». Ainsi au XVIII^e siècle, Jean-Jacques Rousseau défendait un paradigme du bon sauvage, considérant l'éducation comme une domestication de l'homme, et la société comme un carcan. Ce point de vue, qui sera développé par Sigmund Freud dans son essai *Malaise dans la civilisation* (1929), a été discuté dès la Révolution française. Un ouvrage comme *Sa Majesté des mouches* de William Golding suggère au contraire que l'homme privé des contraintes sociales n'en devient pas nécessairement meilleur.

1-4.Regards philosophiques

S'il n'y a pas de chapitre spécifiquement consacré à la « Question de la Liberté » dans *Être et Temps*, l'on a cependant pu dire que « la pensée du philosophe Martin Heidegger demeure jusqu'à la fin une pensée de la liberté tout comme elle est une pensée du temps », comme le souligne le philosophe allemand Günter Figal (de) dans son *Phänomenologie der Freiheit*, qui voit toute l'analyse du Dasein constituer une introduction à la compréhension de ce que veut dire pour lui la liberté, cité par Hans Ruin.

2-Définition

D'un point de vue sémantique, on peut considérer la liberté comme un état où le sujet n'est pas l'objet de contrainte.

2-1.Liberté et possibilité de choix

L'existence d'un degré de liberté suppose que le sujet soit confronté au moins à une alternative. Le propre de cette situation implique qu'un libre choix est possible, qui ne peut s'exprimer que par un renoncement aux autres possibilités. Il en résulte que nécessairement, l'attribution d'une possibilité d'agir, rend impossible une ou plusieurs autres possibilités d'agir et modifie donc d'autant le champ de libertés d'un individu. D'autre part, l'interprétation des contraintes contenues dans l'alternative rencontrée n'est pas neutre dans la détermination du choix tant cette analyse conditionne l'évaluation du champ des possibilités. Il existe évidemment une infinité de tels ensembles : Pour une même situation, des opérateurs distincts voient donc sous le mot « liberté » des notions parfois fort différentes. A fortiori lorsque cette même situation se reporte dans un contexte différent.

2-2.Liberté et choix ouverts ou fermés

La théorie des jeux enseigne que le choix est également affecté par la perception d'enjeux partagés avec d'autres.

- Dans une situation d'« enjeu fermé », le choix opéré détermine des effets qui produisent des conséquences qui ne peuvent se réaliser objectivement et nécessairement qu'au détriment ou à l'avantage d'une des parties. Ce qui est gagné par l'un est forcément perdu par l'autre. Le choix s'opérant — qu'on le veuille ou non — dans un contexte de rivalité.
- Dans une situation d'« enjeu ouvert », le choix opéré produit des conséquences qui peuvent être reportées non pas sur les parties immédiatement présentes au choix, mais sur des tiers qui ne sont pas forcément présents au débat et peuvent à la limite jouer le rôle de « bouc émissaire »

2-3.Liberté source de droits et de devoirs

La liberté peut donc constituer un attribut de l'être humain, de sa volonté, et être la condition de



droits naturels ou positifs, mais aussi de devoirs et obligations.

2-4.Liberté et responsabilité

Comme le dit Saint Augustin « Aime, et fais ce que tu veux » : En ce sens la liberté est l'expression d'une dynamique comprise comme étant aussi une responsabilité.

2-5.Liberté formelle et Liberté réelle

La Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) pointe la distinction entre « liberté négative » (le fait d'être délivré de l'ingérence d'autrui dans l'exercice d'activités que l'on peut faire par soi-même) et la « liberté positive » (le fait d'être délivré des facteurs restrictifs comme la faim, la maladie, l'insécurité, l'indigence, etc.). De ce fait, le texte distingue :

- les droits-libertés ou droits fondamentaux (liberté d'expression, de mouvement, de conscience ...) qui garantissent la sphère d'autonomie de l'individu face aux pouvoirs externes et notamment ceux de l'État. Ces droits sont nécessaires mais pour Karl Marx demeurent des droits formels, des droits « bourgeois » : « ce sont les droits de l'homme égoïste, de l'homme séparé de l'homme et de la communauté ». Dans cette perspective, la défense des Libertés est assurée par un État minimal.
- les droits-créances ou droits réels (droit au travail, assistance sociale, santé, logement, culture). Ainsi la liberté de poursuivre des études supérieures peut demeurer pour certains citoyens une liberté formelle si les droits d'inscription ou les conditions économiques constituent une entrave à l'exercice de ce droit. Dans cette perspective, un droit est considéré comme un dû, c'est-à-dire une créance de l'État envers ses citoyens. Un État providence est alors requis pour garantir l'accès effectif de chacun aux « libertés » censées être accessibles à tous.

2-6.Liberté-choix et liberté-exercice

L'exercice de la liberté doit comporter une dimension vécue que l'on ne saurait réduire au seul choix volontaire. D'une certaine manière « la liberté s'use si l'on ne s'en sert pas ». Ces deux aspects de l'existence humaine se distinguent, pour se rejoindre et se renforcer l'un l'autre ou au contraire s'amenuiser ou aller jusqu'à se détruire réciproquement. Ainsi, dans une société, l'existence des libertés juridiques peut être objectivement reconnue, alors que dans la pratique effective, la réalité (son existence dans nos actes) et l'essence (la conception que nous nous en faisons) de la liberté peuvent poser problème.

2-7.Liberté principe philosophique ou liberté pratique socio-politique

L'enquête socio-politique sur la pratique de la liberté est au moins aussi fondamentale que le questionnement concernant le problème philosophique de son existence et de son éventuelle essence. Il faut cependant garder à l'esprit que les deux aspects se recoupent.

3-Typologie des libertés

3-1.Libertés individuelles

On distingue au niveau de l'individu plusieurs « types » de libertés :

- La liberté naturelle : selon laquelle la nature

autorise l'homme à employer l'ensemble de ses facultés comme il l'entend.

- La liberté civile : elle s'inscrit dans le cadre d'un homme citoyen étant libre de ses actes, tant que ceux-ci ne nuisent pas à autrui et ne sont contraires à aucune Loi. Cette liberté est très délicate d'application, en particulier en ce qui concerne le droit de la concurrence, puisque toute création de commerce nuit par principe aux commerces antérieurs existant dans le voisinage. On y associe souvent la maxime suivante : « La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres ».
- La liberté de circulation : dans la même optique que la précédente, elle reconnaît à l'homme le droit d'aller et venir librement sur le territoire national, ce qui inclut la possibilité d'y entrer ou d'en sortir. Cette liberté a été étendue en Europe grâce aux accords de Schengen, permettant la libre circulation des personnes dans l'espace de la Communauté européenne.
- La liberté de culte ainsi que la liberté de conscience : la liberté de culte permet à chaque individu de pratiquer la religion de son choix, la liberté de conscience permet de ne pas avoir de croyance religieuse. La déclaration des droits de l'homme et du citoyen en fixe pour limite : l'absence de trouble à l'ordre public.
- La liberté d'opinion consiste en la liberté de pensée associée à la liberté d'expression : elle permet à chacun de penser et d'exprimer ses pensées sans censure préalable, mais non sans sanctions, si cette liberté porte préjudice à quelqu'un. Elle va de pair avec la liberté de la presse, qui est celle d'un propriétaire de journal de dire ce qu'il veut dans son journal.
- La liberté économique : elle permet à chacun de percevoir des revenus de son travail et de pouvoir affecter ces derniers librement : liberté de travailler et de consommer. Nul ne peut se voir refuser par principe un emploi pour des considérations autres que de qualification professionnelle (par exemple sexe, origine ethnique, âge ou religion).
- La liberté contractuelle : les individus doivent être libres de définir eux-mêmes les termes des contrats qu'ils passent entre eux.

3-2.Libertés collectives

La liberté n'est pas qu'individuelle, elle existe aussi à un niveau global, plus collectif, avec par exemple la liberté de la presse, qui permet une libre publication, sans subir de censure. Les différentes libertés collectives :

- la liberté d'association
 - la liberté de la presse : elle permet à chacun de publier librement ses pensées ou ses opinions, sans être sujet à la censure ou à tout autre mesure arbitraire ou autoritaire ;
 - la liberté de réunion : elle permet aux individus de se réunir librement pour débattre de leurs opinions ;
 - la liberté syndicale : elle permet aux salariés de former et d'adhérer ou non à des organisations syndicales pour les représenter et faire valoir leurs droits et revendications.
- En matière d'exercice des libertés collectives, la mise en œuvre concrète de la notion de liberté peut parfois conduire à des situations paradoxales comme dans le cas de la liberté de la presse, par exemple. Ainsi la concentration des moyens techniques et financiers importants, le soutien des annonceurs publicitaires nécessaires aujourd'hui aux organes d'information, en particulier radiophoniques ou audiovisuels, tend à restreindre le nombre des opérateurs disposant des moyens nécessaires et suffisants pour agir. La

conséquence étant la formation de cartels qui, pour protéger leur situation, pratiquent de façon « spontanée » et « plus ou moins consentie » l'autocensure en raison :

- des groupes de pression qui exercent leur influence sur leur actionnariat
- de leurs liens avec les annonceurs publicitaires qui ne souhaitent pas associer certaines prises de position avec leur image de marque,
- de la pression de l'audimat.

La détention des moyens d'expression peut ainsi conduire à relativiser le pouvoir de contrôle et de critique de l'individu sur ces vecteurs... L'abolition de la censure n'est donc plus un gage suffisant de liberté: S'il est vrai que les publications ne sont plus soumises à des décisions arbitraires, les vecteurs de l'information jouissent d'une marge de manœuvre conditionnée essentiellement par leur actionnariat, leurs annonceurs et leur audience. Dans ce difficile équilibre, il n'est pas certain que la richesse et la diversité des individus puisse librement s'exprimer. La légitimité de l'information et des médias (présentés comme le quatrième pouvoir, à l'instar des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire) est de ce point de vue en question.

3-3.Liberté de l'information

Le développement d'internet a grandement facilité et décuplé les échanges d'information, ce qui pose de nombreuses questions éthiques relatives aux libertés.

3-3-1.Protection des données privées

Il n'est pas souhaitable, notamment pour une entreprise qui souhaite protéger son capital intellectuel, de divulguer des informations sur le réseau internet mondial. Il est parfois nécessaire d'établir des règles, et différents niveaux d'accès et de confidentialité pour les parties prenantes.

3-3-2.Logiciel libre

Le logiciel libre cherche à donner la liberté à ses utilisateurs d'utiliser leurs programmes comme ils le veulent, sans restrictions artificielles et sans donner au programmeur le pouvoir absolu sur le fonctionnement du programme. L'utilisateur a également la liberté d'étudier le fonctionnement du programme, de le modifier et de le partager librement. Cette liberté n'est pas anticapitaliste et est compatible avec la commercialisation du logiciel. Un des exemples les plus notables de logiciel libre est le système d'exploitation GNU, à la base du mouvement, mais le noyau Linux, LibreOffice, Mozilla Firefox, le moteur wiki de Wikipédia, et beaucoup d'autres en sont également. Le mouvement du logiciel libre vise à favoriser l'accès à la connaissance et aux techniques de manière universelle, ce qui, à l'heure de la mondialisation, représente un élément pour la défense des libertés individuelles dans les pays émergents, les rendant techniquement indépendants des pays « déjà développés ». D'après leurs détracteurs, les brevets logiciels entraîneraient la formation de trusts surpuissants juridiquement qui seraient peu compatibles avec les libertés individuelles car ils pourraient avoir des droits exclusifs sur les idées de base nécessaires à la création de logiciel.

3-3-3.Culture libre

La culture libre est un courant de pensée défendant et agissant pour l'égalité en droits des Hommes face à la connaissance et aux œuvres de l'esprit qui en découlent. Les licences libres sont une forme de concrétisation de la culture libre. Une œuvre sous licence libre possède quatre caractéristiques fondamentales :

- la liberté d'utiliser l'œuvre pour tous les usages ;
- la liberté de la copier et de diffuser des copies ;
- la liberté de l'étudier ;
- la liberté de la modifier et de diffuser des copies de l'œuvre résultante.

À la base liée aux logiciels libres, la culture libre s'étend à tout média, à toute la culture, à toute information : aux encyclopédies (ex : Wikipédia), aux livres (ex: wikisource), à l'éducation (wikiversité, Ressources éducatives libres), aux vidéos, aux films (Fondation Blender), aux jeux ; mais également à la science, la recherche, les brevets, et l'économie.

K.Amel

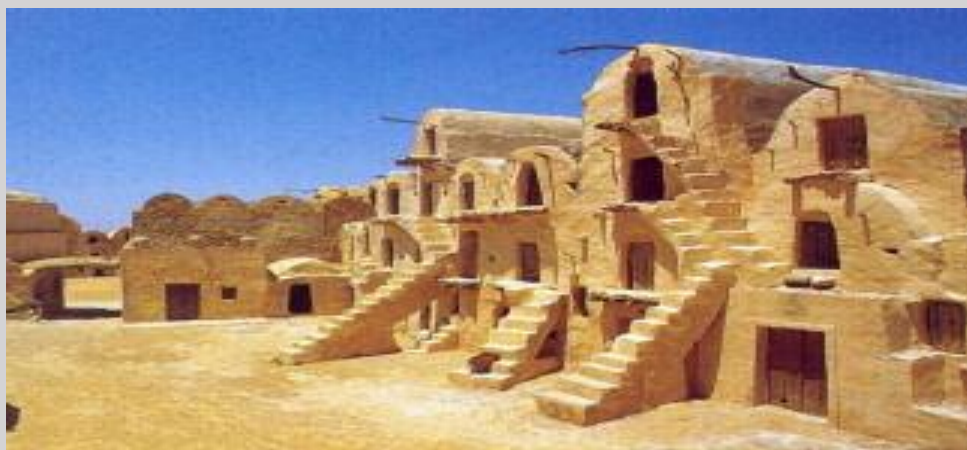
Bechar

Démantèlement d'un réseau national de narcotrafiquants

Un réseau national de présumés narcotrafiquants, composé de six (6) individus, a été démantelé par les éléments des 5ème et 9ème suretés urbaines de Bechar qui ont saisi plus de 6,4 kilogrammes de kif traité, a indiqué dimanche la cellule de communication et des relations générales de la sureté de wilaya de Bechar. L'opération est intervenue suite à l'exploitation de renseignements faisant état d'activités criminelles d'un réseau national de narcotrafiquants s'adonnant à la commercialisation illégale de drogue (kif traité) à partir de régions frontalières à destination de régions Est du pays, a-t-on précisé. La coordination des efforts et des enquêtes policières entre les éléments des suretés urbaines précitées, sous la supervision de la justice, ont permis l'identification et la surveillance des mouvements du principal accusé dans cette affaire et son arrestation par la suite à Bechar, a-t-on signalé. La perquisition de son domicile, ordonnée par le procureur de la république près le tribunal de Bechar, a donné lieu à la découverte et la saisie de 6,450 kg de kif traité et l'arrestation de quatre (4) complices qui étaient à Bechar à bord d'un véhicule particulier immatriculé dans la wilaya d'Alger et qui étaient eux aussi en possession kif traité (48 grammes), a ajouté la même source. Ces quatre individus étaient à Bechar pour l'acheminement de la drogue (6,450 kg de kif traité), vers une ville de l'Est du pays, selon les précisions de la même source.

L'intensification des investigations ont permis l'identification d'un sixième complice, impliqué dans cette affaire dans la ville de Bordj Bou Arreridj, ce qui a nécessité une extension de compétence des enquêteurs qui s'est traduite par l'arrestation de cet individu dans cette ville de l'Est du pays. Deux véhicules particuliers utilisés par ces six présumés narcotrafiquants ainsi qu'un montant de 50.000 DA ont été saisis lors de cette affaire, a fait savoir également la source. Les mis en cause (29 à 33 ans) ont été placés en détention provisoire par le magistrat instructeur près le tribunal de Bechar, pour "détention, transport et stockage illégaux de drogue, dans le cadre d'une bande criminelle organisée" et aussi pour "contrebande avec utilisation de moyens de transport mobile, contrebande à un degré de danger pouvant menacer la sécurité, l'économie nationale et la santé publique", a conclu la cellule de communication de la sureté de wilaya de Bechar.

Ouargla

Réalisation d'espaces verts à travers différentes régions de la wilaya

Plusieurs espaces verts sont en cours de réalisation à travers différentes régions de la wilaya d'Ouargla, à la faveur d'une enveloppe de 40 millions DA puisée sur budget de wilaya, a-t-on appris dimanche auprès de la Conservation locale des forêts. Lancés au niveau des communes d'Ouargla, Ain-El-Beida, Sidi-Khouiled, Touggourt, Nezla, Zaouia El-Abidia, Taibet, M'naguar, Sidi-Slimane et Mégarine, ces projets portent sur le boisement de certains sites de différentes espèces d'essence sylvoicole et d'embellissement. L'opération vise, entre-autres objectifs, la préservation de l'environnement, l'extension du couvert végétal, l'ancrage de la culture de boisement et la création d'aires de détente et de loisirs, ainsi que la protection des axes routiers du phénomène de l'ensablement et la génération de postes d'emplois, a-t-on souligné.

Un financement de 264 millions DA, retenu au titre du fonds national de développement rural, a été consacré à la réalisation d'opérations similaires au profit des 21 communes de la wilaya d'Ouargla, a encore fait savoir la source. Inscrites dans le cadre du titre du programme de protection des terres en régions steppiques et sahariennes, ces opérations ont porté sur la réalisation de puits pastoraux et leur équipement en kits solaires, de canalisations d'irrigation en zones forestières, l'entretien de pistes agricoles, la mise en place de brise-vents et la plantation d'arbres fruitiers, selon la Conservation des forêts d'Ouargla.

El Bayadh

Aménagement de 100 km de pistes au niveau des zones d'ombre

Les travaux d'aménagement de 100 km de pistes à travers les zones d'ombre de la wilaya d'El Bayadh, seront achevés avant la fin du premier trimestre de l'année prochaine, a-t-on appris dimanche auprès de la conservation des forêts de la wilaya. Le chef de service gestion du patrimoine, études et programmation, Guerroudj Djedid a déclaré à l'APS, que ces travaux confiés à l'Entreprise régionale du génie rural, ont été lancés le mois de juillet dernier au niveau de 12 sites, répartis à travers les communes d'El Bayadh, Rogassa, Kef Lahmar, Stitten, Sidi Slimane, Krakda et Bougtob. Une enveloppe de 150 millions DA a été dégagée pour le financement de cette opération, accordée par le Fonds national du développement rural et les travaux en cours au niveau de 10 sites à des taux d'avancement différents, a-t-il fait savoir. Une autre opération de développement visant la réalisation et l'aménagement de 20 kilomètres de pistes à travers les zones rurales des communes de Boualem, et de Sidi Amar, sera entamée une fois celle en cours achevée, selon la même source. Les

autorités locales visent le même objectif, celui de prendre en charge des populations des zones d'ombre qui ont accueilli avec satisfaction l'achèvement récemment des travaux de raccordement de 34 foyers au réseau d'électricité par l'énergie solaire, dont 25 habitations à "El Aouinet", une zone rattachée à la commune de Boualem et 9 habitations dans la zone d'El Gaada à Bougtob.

Les deux zones font partie de celles ayant fait l'objet d'une proposition pour le raccordement des populations au réseau d'électricité à travers les panneaux photovoltaïques, au niveau d'El Aouinet, El Gaada, El Kerrouma, Chaab Lahmar, El M'hirika, Remilia et El Adjidi, Oum El Khroub, Hamimet El Khodr, El Botma, Haggara, zones d'ombre disséminées à travers 7 communes regroupant, en totalité, près de 330 habitations, a-t-on souligné.

Une enveloppe financière sera consacrée pour le reste des zones d'ombre, au nombre de 8, pour entamer de manière effective les travaux en réalisation, selon la même source.

(AAMINE.J

Tamanrasset

Installation des cellules de suivi et de contrôle de la malaria

Des cellules chargées du suivi et de contrôle de la malaria ont été mises en place dans la wilaya de Tamanrasset, a-t-on appris hier des responsables de la wilaya. Installées au niveau du siège de la wilaya de Tamanrasset et des deux wilayas déléguées d'In Salah et d'In Guezzam, «ces cellules chargées de suivi et de contrôle s'inscrivent au titre des mesures préventives pour le suivi quotidien de

cette épidémie dans ces régions», a souligné le wali Mustapha Koriche qui s'est rendu au chevet des malades à l'hôpital de Tamanrasset. M. Koriche a indiqué que 6 malades atteints de malaria sont pris en charge actuellement au niveau des établissements hospitaliers de Tamanrasset (5) et d'In Salah (1), avant d'avancer que 4 malades devraient quitter aujourd'hui l'hôpital de Tamanrasset.

De la vision à la stratégie d'entreprise et à l'objectif



Les articles sur les entrepreneurs visionnaires abondent. Mais quel sens donner à cette étiquette qui colle aux entrepreneurs de success story ? Que vous soyez créateur ou déjà aguerri, la vision entrepreneuriale est capitale à la réussite de votre entreprise. Il vous faudra comprendre son rôle, en particulier dans la définition de vos objectifs et de votre stratégie de développement d'entreprise.

*Une vision qui s'inscrit dans l'action
Elle n'est pas pour autant un rêve. Le rêve est produit par l'inconscient, l'imaginaire ou un désir.

*La vision doit être liée...
La vision permet de définir l'objectif final et des étapes intermédiaires et de nourrir la motivation pour l'atteindre et doit :
... à la stratégie de développement de l'en-

treprise
Elle permet aussi l'élaboration et la mise en place de stratégies diverses et appropriées pour avancer, pour transformer une vision en réalité.

... à la mission de l'entreprise
La mission concerne ce que vous faites précisément pour atteindre cette vision. C'est votre contribution personnelle. Elle incite vos collaborateurs à accomplir leur mission. Les exemples sont pléthores
Que ce soit blablacar avec Frédéric Mazella, leboncoin avec olivier Aiza, l'alimentaire pétillant avec Michel et Augustin, Allo resto avec Sébastien Forest, OpenClassroom avec Mathieu Nebra, le slip français avec Guillaume Gibault, Wonderbox avec Bertile Burel et James Blouzard...

Compte personnel de formation : un tournant



Le ministère du Travail a arrêté les conditions générales d'utilisation de la future application mobile du compte personnel de formation qui sera téléchargeable le 1er décembre au plus tard. Cette nouvelle « appli » va-t-elle révolutionner les pratiques et les salariés vont-ils en utiliser les fonds pour assurer leur avenir ?

Dans le cadre de la loi du 5 septembre 2018, le compte personnel de formation (CPF) subit une totale transformation en 2019 car il offre l'opportunité aux usagers de choisir, de réserver et d'acheter en ligne leurs formations, sans intermédiaire, via une application dédiée.

Quel est l'intérêt de cette application ?
L'intérêt de cette application pour les organismes de formation c'est de pouvoir proposer directement leur offre aux usagers. Une vitrine pour les organismes de formation

Ce portail d'information des organismes de formation leur a été ouvert aux pour qu'ils référencent leurs formations

Comment alimenter cette plateforme ?
Par apport de fichier XML qui permet d'alimenter la plateforme avec son catalogue selon le rythme souhaité par l'organisme de formation.

Un accès performant pour les usagers
Les services CPF directement accessibles. Ainsi sur le site moncompteactivite.gouv.fr, permet aux usagers de consulter L'ensemble de leurs dossiers de formation ;
Leurs heures CPF et DIF ainsi que l'historique de leur compte ;
Des formations adaptées à leur statut et à leurs attentes ;
Et des informations détaillées sur les démarches à entreprendre et les interlocuteurs à contacter.

Les usagers bénéficient
De services numériques personnalisés qui les aideront à faire le point sur leur situation et à construire leur projet professionnel ;
D'informations détaillées et actualisées sur des métiers qui seraient susceptibles de leur correspondre.

TNA

APPEL À PARTICIPATION À DES RÉSIDENCES DE FORMATION

Un appel à participation à l'adresse des amateurs du 4e art des villes du sud algérien a été lancé par le Théâtre national algérien Mahieddine-Bachtarzi (Tna) pour prendre part à des résidences de formation, annonce un communiqué de cet établissement. Les résidences de formation sont prévues dans les villes de Tamanrasset, Adrar, et El Oued et sont ouvertes aux artistes des villes du sud. Les modalités de participation aux formations sont disponibles sur le site Internet tna.dz, alors que le dernier délai pour envoyer les candidatures a été fixé au 25 novembre. Le Théâtre national Mahieddine-Bachtarzi a entrepris cette démarche suite à la visite de travail de la ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda, dans les wilayas de Tamanrasset et Adrar, précise le communiqué.

Sétif

TOURNAGE DE LA DERNIÈRE PARTIE DU FILM LAHBEL

Le tournage de la dernière partie du film «Lahbel», réalisé par Mesri Houari, a été entamé mercredi dans le village d'Ain Roua, au nord de Sétif. La plupart des scènes de ce téléfilm révolutionnaire, qui raconte les souffrances du peuple algérien dans les domaines de la médecine et de l'enseignement durant l'époque coloniale, ont été tournées dans la commune de Theniet Ennasr, dans la wilaya de Bordj Bou Arreridj, tandis que le tournage des dernières séquences aura lieu dans une vieille maison à proximité du village d'Ain Roua (Sétif), baptisée Dar Ghanem, du nom de l'un des chouchous de la région. A l'affiche de ce téléfilm de 90 minutes, s'illustrent plusieurs nouveaux visages du cinéma et d'autres artistes célèbres tels que Fatima Hlilou, Hamza Feghouli (Ma Messaouda), Oussama Ghedjati et le jeune Khaled Abderrahmane dans le rôle de Laid, a indiqué le directeur de la Société de production, Houssam Eddine Osmani, qui interprète le rôle de l'une des figures héroïques de ce nouveau film. Le scénario a été rédigé par Abba Belamri, ayant précédemment remporté plusieurs prix, notamment celui d'«Ambassadeur de l'humanité» des personnes aux besoins spécifiques, pour le scénario du film égyptien «Sarkhet ountha», en 2019 au Caire. Pour rappel, le film «Lahbel», mettant en lumière les traditions et la souffrance des Algériens dans les domaines médical et éducatif, durant les années 1950, débute par une séance de prise de contact entre un cheikh et des apprenants traduisant l'intelligence de ces derniers et les aptitudes de l'enseignant. Le film met également l'accent sur différents aspects, dont le rôle de la mère dans la préservation de l'union entre ses enfants, celui de l'infirmière assistant tout le monde, la forte personnalité de Mohamed dans le douar, et autres symboles représentatifs des dechras de l'Algérie durant la période coloniale.

A.B

ICÔNE DE L'IDENTITÉ DU PEUPLE SAHRAOUI Il y a une année, s'en allait le poète Badi

Il y a une année disparaissait le poète de la patrie et de l'identité sahraouies, Mohamed Mustafa Mohamed Salem, qui avait consacré la moitié de sa vie à une autre forme de résistance et à entretenir, dans les cœurs des jeunes, la flamme de sa terre occupée et de son mode de vie spolié. Connu sous le nom de «Badi», Mohamed Mustafa Mohamed Salem a vécu dans les esprits d'une jeune génération de Sahraouis exilée si loin de la patrie par sa poésie en langue hassanya souvent réprimée comme toutes les formes d'expressions culturelles du Sahara occidental occupé.

Badi, qui a fui son foyer après l'annexion du Sahara occidental par le Maroc en 1975, a vécu la seconde moitié de sa vie dans les camps de réfugiés près de Tindouf en Algérie, où il se consacra à une autre forme de résistance : entretenir le souvenir de la patrie et du mode de vie des Sahraouis dans les esprits de ceux qui ne l'ont pas connu. Né en 1936 dans la ville d'Aousserd, Badi a appris la poésie et le chant auprès des femmes de sa région. Il a voyagé en Algérie, en Libye et en Mauritanie, et rejoint l'armée espagnole après une sécheresse qui l'a privé de son troupeau. Après l'annonce du départ des Espagnols, il a rejoint les rangs du Front Polisario pour la libération du peuple sahraoui.

Eloigné volontairement de la poésie de la guerre, il disait vouloir «expliquer l'humanité et ce que signifie être humain» par une poésie «proche de la vérité, honnête vis-à-vis de ce que vous ressentez et fidèle à vous-même».

Dans l'un de ses poèmes les plus connus, intitulé «Tishuash» (le plaisir de se souvenir de choses passées), Badi recrée avec mélancolie la vie traditionnelle des Bédouins, que de nombreux Sahraouis n'ont jamais connue. Ce texte a été écrit après un voyage



en 2011 avec sa fille dans la «zone libre». Vivre dans les camps avec des ressources limitées signifie également une publication et une diffusion restreinte de sa poésie sous forme écrite au même titre que le choix de la langue d'expression très peu connue en dehors du peuple sahraoui. Mais la poésie de Badi a survécu pendant des années par l'oralité.

L'oralité c'est également une manière de déjouer la répression des autorités marocaines qui ont «harcelé des journalistes, des blogueurs, des artistes et des activistes juste pour avoir exprimé leurs opinions pacifi-

quement, et en ont condamné au moins cinq à des peines de prison», indique un rapport de l'organisation Amnesty International en 2019.

Le poète œuvrait durant sa vie à préserver par ses textes les pratiques, la langue et les coutumes qui sont étrangères même à sa propre fille dans une société où la poésie est omniprésente et qui a vu l'émergence d'une «poésie socialement engagée» après les bouleversements apportés par l'annexion du Sahara occidental par le Maroc et un combat pour la libération.

K.K

Karim Sadaoui expose à la galerie Ifru Design L'HUMAIN DANS TOUTES SES POSTURES

D'inspiration surréaliste, fantastique et ésotérique, telles sont les toiles que Karim Sadaoui, dit Ghost'n, qui expose du 12 au 20 novembre 2020 à la galerie Ifru Design. Elles s'imprègnent de symboles et d'objets qui sont souvent liés à la psyché humaine.

Mesures barrières dues à la pandémie de la Covid-19 obligent, l'espace offert par la galerie Ifru Design s'est, peut-être, à première vue, avéré étroit pour contenir, en ce jour de vernissage, le grand nombre de visiteurs présents. Eh bien, figurez-vous que cela n'a pourtant posé aucun problème dans la mesure où, de manière pour ainsi dire tacite, les adeptes des arts plastiques et fidèles de la galerie en question se sont passés le mot pour n'y accéder qu'à raison de deux à trois personnes à la fois, sans plus. Comportement on ne peut plus citoyen de la part de celles et ceux, formant en cela une courte chaîne, qui attendaient patiemment leur tour devant l'entrée de la galerie. Vision par trop surréaliste —c'est le cas de le dire—

dans la mesure où jusque-là on a été plutôt habitué aux chaînes devant les boulangeries-pâtisseries, marchands de fruits et légumes ; bref, devant tout commerce ayant trait à l'alimentation générale, la vestimentation, la bijouterie de fantaisie, etc.

Chaque œuvre dégage un fragment de légende décryptable

Cela dit, revenons-en à notre exposition proprement dite. Ici il faut dire que, contrairement à ce qu'on a eu l'habitude de voir jusque-là, celle-ci sort quelque peu de l'ordinaire. Car, à bien regarder ses toiles, Karim Sadaoui y active la combinaison des signes : figures et symboles qui façonnent les interactions réciproques et qui interpellent le spectateur avec violence. Un des extraits —fort significatif— de la notice concernant les travaux du plasticien le mentionne ci-après : «L'être humain est souvent au centre de ses peintures ; un humain transfiguré et remanié, au milieu de com-

positions ésotériques qui interpellent des sortes de psychoses et d'horreurs intemporelles qui se confondent avec les fragments constants de la nature.» Autant dire que la démarche plastique de l'artiste semble ne pas adopter les procédés modernistes, mais elle se veut plutôt la tribune d'un discours représentatif pour chaque acteur et actrice du tissu social, omniprésents dans les compositions de l'artiste plasticien.

Et au mot «signe», Karim Sadaoui semble, d'ailleurs, préférer celui de «symbole». C'est ainsi qu'il organise son sémaphore propre, les pulsions de sa vie privée, ses connivences amicales, ses tranches «musicales». Ses pulsions métaphoriques ne sont jamais gratuites et vivent toujours en état de tension permanente.

Pour tout dire, l'exposition présente de grandes toiles où chaque œuvre dégage un fragment de légende décryptable. A visiter au 139, boulevard Krim-Belkacem, Alger et ce, jusqu'au 20 novembre 2020.

K.K

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Le Monde
Fondation pour l'édition
et la publicité

EDITER PAR LA EURL
EL HAOUAFIZE

Président directeur général
Directeur des publications

MME SEMROUNI.K

Directeur adjoint

Z.NACER

DIRECTEUR GÉNÉRAL
FONDATEUR

MME SEMROUNI.K

MONDE
DE L'ADMINISTRATION

RÉDACTEUR EN CHEF

A.SALIM

SIÈGE SOCIAL
22 RUE SAHRAOUI EL
ACHOUR - ALGER

DIRECTION FAX/TEL
0213957070

COMPTE NUMERO

005001112145636147 BDL

ANEE TEL 02137771

021377128

FAX 0213739559

DIRECTION

OUEST- CENTRE- EST

IMPRESSION

SIA

LIGUE DES NATIONS/COVID : ANNULATION DU MATCH ROUMANIE-NORVÈGE



L'UEFA a annoncé samedi soir l'annulation du match de Ligue des Nations entre la Roumanie et la Norvège, prévu, après la décision des autorités norvégiennes d'interdire le déplacement de la sélection à Bucarest en raison d'un cas de Covid-19. "Le match ne pourra pas être joué", a indiqué la confédération européenne de football sur le site de la Ligue des nations. Plus tôt samedi, le ministre norvégien de la Santé avait intimé à la sélection nordique de ne pas se rendre en Roumanie pour la cinquième et avant-dernière journée de la compétition. L'arrière droit Omar Elabdellaoui, qui joue au Galatasaray en Turquie, a été testé positif au nouveau coronavirus vendredi et le ministre a appelé la fédération à respecter les règles de la quarantaine, qui recommandent l'isolement en cas de contact avec un malade. "Si la Fédération de football choisit d'opérer dans une zone grise juridique, et notamment de saper l'un des outils les plus importants dont nous disposons pour faire face à la pandémie, à savoir être mis en quarantaine lorsque vous avez été en contact avec une personne infectée, alors je réagirai fermement", a affirmé Bent Høie à la télévision publique NRK. Après la découverte de ce cas positif, la fédération a annulé son départ pour la Roumanie mais elle souhaitait toutefois obtenir l'aval des autorités pour partir et jouer cette rencontre dimanche puis son dernier match mercredi contre l'Autriche, avec qui elle partage la tête du groupe 1 de la ligue B de la Ligue des nations.

TAMANRASSET : DE NOUVELLES STRUCTURES SPORTIVES POUR RÉPONDRE AUX ATTENTES DES JEUNES

Le secteur de la jeunesse et des sports de la wilaya de Tamanrasset a été consolidé de nouvelles structures susceptibles de répondre aux attentes des jeunes de cette région du Grand Sud, a-t-on appris dimanche auprès de la direction locale de la jeunesse et des sports (DJS). Visant à promouvoir la pratique en mettant à disposition des jeunes d'installations sportives appropriées, ces projets consistent en la réalisation, pour un montant de 40 millions DA chacune, de deux salles polyvalentes dans les localités d'Outoul et Tit (20 et 40 km de Tamanrasset), en attendant leur équipement, a indiqué le DJS, Hassani Moulay Abdelkrim. Ces installations ont également été étoffées par la mise en exploitation dernièrement, dans la région de Tazrouk (300 km Nord-est de Tamanrasset), d'une salle omnisports de 500 places, concrétisée et équipée pour un montant de 250 millions DA, et dotée de salles pour les sports collectifs et le culturisme. Outre le lancement dernièrement d'une opération d'équipement d'une structure similaire à Tamanrasset, le DJS a fait part du bon avancement (95%) du chantier d'une piscine semi-olympique au chef lieu de wilaya ainsi que de la réalisation en cours d'un bassin de natation pour enfants. Le programme de développement du secteur a profité également à la région d'In-Salah dans le Tidikelt (750 km Nord de Tamanrasset), qui vient de réceptionner au village d'In-Ghar, une auberge de jeunes de 50 lits. A Foggaret-Ezzoua, dans la même région, il est fait état de la réalisation en cours d'un complexe sportif de proximité, actuellement à 60% d'avancement de son chantier.

CHAMPIONNAT DU MONDE : L'ESPAGNOL JORGE MARTIN VAINQUEUR À VALENCE

L'Espagnol Jorge Martin a remporté dimanche l'épreuve Moto2 du Grand Prix de Valence, une semaine avant le déroulement de la dernière course au Portugal, comptant pour le Championnat du monde. Jorge Martin, 22 ans, champion du monde Moto3 en 2018, a devancé sur la ligne son compatriote Hector Garzo et l'Italien Marco Bezzecchi. C'est sa deuxième victoire de la saison en Moto2. Au classement du Championnat du monde Moto2 après 14 manches, c'est un autre Italien, Enea Bastianini, 6e du Grand Prix, qui conserve le leadership.

A.J

Football - Ligue 1 LE MC ORAN FAVORABLE À UN CHAMPIONNAT À DEUX GROUPE



La direction du MC Oran s'est dit dimanche favorable à un championnat de Ligue 1 de football à deux groupes de dix équipes chacun comme le proposent plusieurs formations de l'élite. Cette formule est vivement souhaitée du côté du MCO "car elle va régler beaucoup de problèmes aux vingt clubs de l'élite, surtout en cette conjoncture particulière que traverse le pays sur le double plan sanitaire et économique", a déclaré à l'APS le chargé de communication du club phare de la capitale de l'Ouest, Rafik Cherak. Après avoir opté, il y a de cela plus de trois mois, pour un championnat de Ligue 1 à 20 clubs et qui s'étale sur 38 journées, plusieurs

formations concernées ont commencé à faire machine arrière, à l'image de l'USM Alger et du CA Bordj Bou Arreridj, pour revendiquer un championnat à deux groupes de dix équipes chacun. "Au MCO, on estime que le système de compétition que revendiquent désormais plusieurs clubs arrange les affaires de tout le monde. On est tous d'ailleurs convaincus qu'il sera très difficile de terminer dans les délais le championnat de cette saison, si ce dernier venait à se jouer sur 38 journées", a encore dit le représentant de la direction des "Hamraoua". Selon le même responsable, "il n'y a pas que l'aspect sportif qui doit être pris en considération dans un éventuel chan-

gement du système de compétition, mais aussi l'aspect financier", signalant que "la quasi-totalité des clubs traversent une conjoncture financière très difficile et que les choses seront encore plus compliquées avec les dépenses énormes engendrées par l'application du protocole sanitaire pour lutter contre la propagation du Covid-19". Au MCO, on espère ainsi que la Fédération algérienne de football (FAF) prenne en compte les nouvelles données pour décider d'une nouvelle formule du championnat. Une proposition que le patron de la FAF, Kheireddine Zetchi.

Amine.z

Compétition des TIC de Huawei : Deux équipes estudiantines algériennes décrochent la première place en Chine

Deux équipes estudiantines algériennes ont décroché la première place au concours mondial de Huawei spécialisé dans le domaine des Technologies de l'Information et des Télécommunications (TIC), a indiqué dimanche un communiqué de Huawei Algérie. "Pour la deuxième année consécutive, des étudiants algériens ont décroché samedi la première place au concours mondial de Huawei spécialisé dans le domaine des Technologies de l'Information et des Télécommunications, ICT Compétition 2020", a précisé la même source. La distinction de deux équipes composées d'étudiants algériens a eu lieu lors de la finale mondiale du concours Huawei ICT Compétition, lancée le 6 novembre à Dongguan en Chine. Il s'agit d'un événement de haut niveau destiné aux étu-



dants du monde entier, et qui s'est tenue via visioconférence, ajoute le communiqué. Selon l'Entreprise, la première équipe de "Network" a décroché le "Grand Prize", qui est plus important que la première place, tandis que la deuxième en "Cloud" a été classée première de sa catégorie. Ces deux équipes sont composées de Sid

Ahmed Nouar et Sofiane Maidat de Université de Bab Ezzouar (USTHB), Bousaidi Mahfoudh de l'Université de Saida et enfin, Walid Boucenna qui est Instructeur. En tout, ils étaient 6 étudiants accompagnés de deux instructeurs, représentant plusieurs universités algériennes.

Boxe Crawford bat Brook et conserve son titre WBO des welters

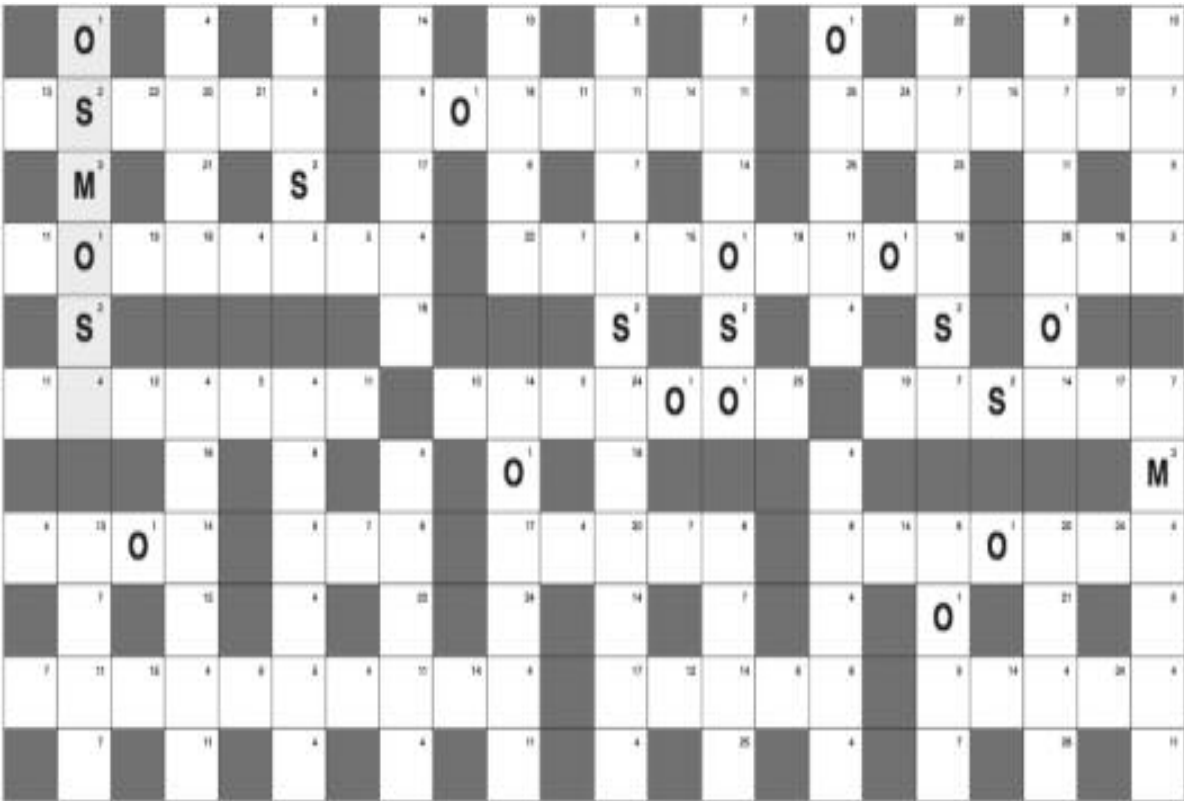
L'Américain Terence Crawford, désormais invaincu en 37 combats, a conservé son titre WBO des poids welters, en battant l'Anglais Kell Brook par arrêt de l'arbitre au 4e round, samedi à Las Vegas. Grand favori de ce combat, Crawford a laissé Brook faire illusion pendant trois reprises au cours desquelles il a pris le temps de voir où il pourrait trouver la brèche, tout en encaissant quelques jabs de son adversaire dont un lui a légèrement ouvert le haut de la paupière droite. Puis il a accéléré: un jab du droit asséné au niveau de l'oeil gauche a envoyé l'Anglais, totalement déséquilibré, dans les cordes, puis trois coups supplémentaires ont provoqué une première intervention



de l'arbitre, pour vérifier que Brook était en état de poursuivre. Après quoi, Crawford, un des meilleurs finisseurs au monde, ne s'est pas privé de faire honneur à sa répu-

tation, enchaînant un crochet du gauche, un du droit, deux autres du gauche et un dernier du droit pour obliger l'arbitre à mettre un terme au calvaire de son adversaire.

Mots codés

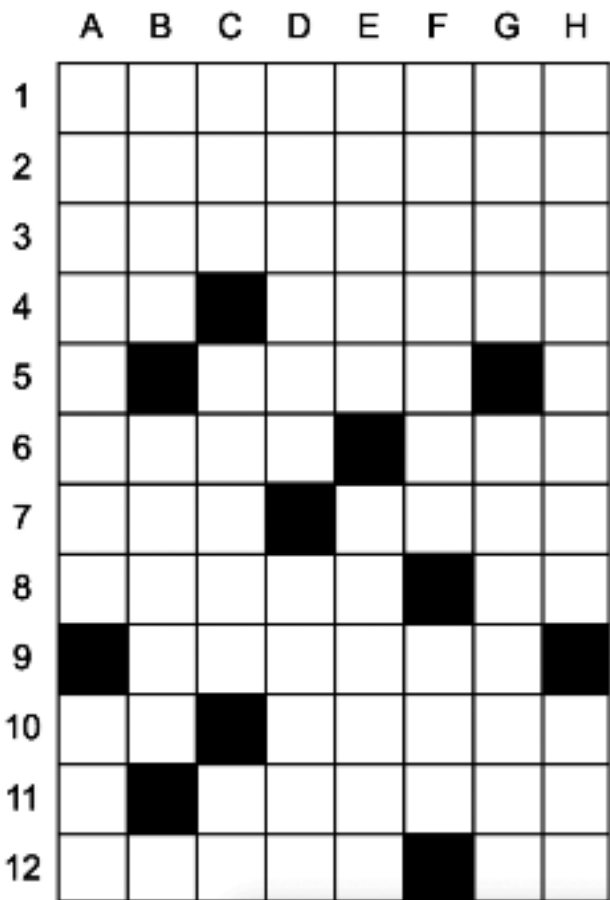


Mots mélangés

ABORDABLE
ABREUVER ALCHIMIE
ALLO ARGUE BAROUD
CHEVEU CHIFFRE
CIRQUE CONCOURS
EFFUSION ELECTEUR
ETONNE FLOUE
FOIRAIL
HERBICIDE
IRIS OLIVAIE PIGE
PLASTIQUE RACAILLE
RAPER RIDE RIPAILLE
SHORT
SKIPPER SUCRE TASSE
TETINE TIE-BREAK
TUILERIE VALLEE
VOLER

S E E A E T E D A F E S S A T R
R K D R B U U F O L R T R R E U
U A I I F O Q I F O C G O V T E
O E C P R F R I L U U H U N I T
C R I A P A I D T E S E I A N C
N B B I I E C H A S R I V M E E
O E R L G L R L C B A I O E I L
C I E L E E L L A V L L E N H E
S T H E V O L E R O R E P A R C

Mots croisés



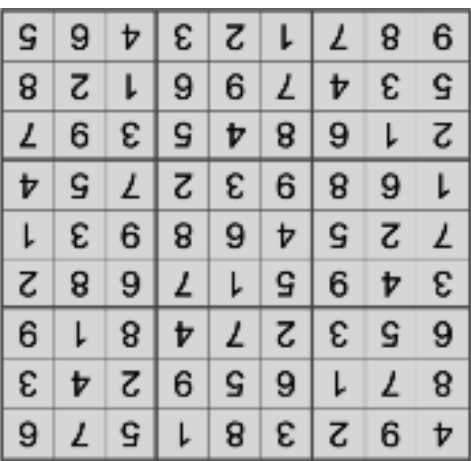
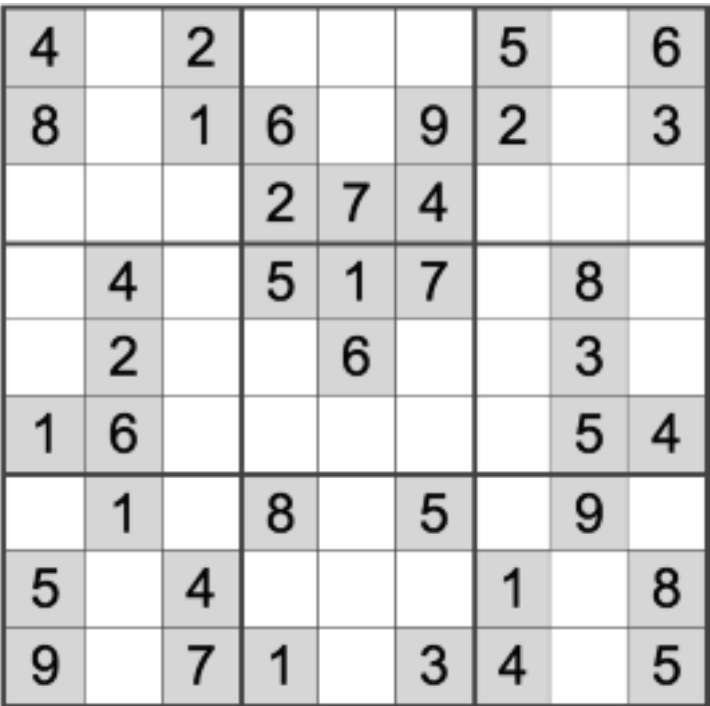
HORIZONTALEMENT :

1. Qui rapportent, lorsqu'il s'agit d'affaires. 2. Qui ne porte qu'une rose. 3. Herbe au goût anisé. 4. Inutilisable. Qualifie un certain acide. 5. Qui doit être débité. 6. Maison en Russie. S'entend sur le court. 7. Près de ses sous. Glorifié. 8. Velouté en bouche. Conifère. 9. Qui fatigue beaucoup. 10. Phase de la Lune. Des vers bien travaillés. 11. Département de Orléans. 12. Canal souterrain. Titre de prince abrégé.

VERTICALEMENT :

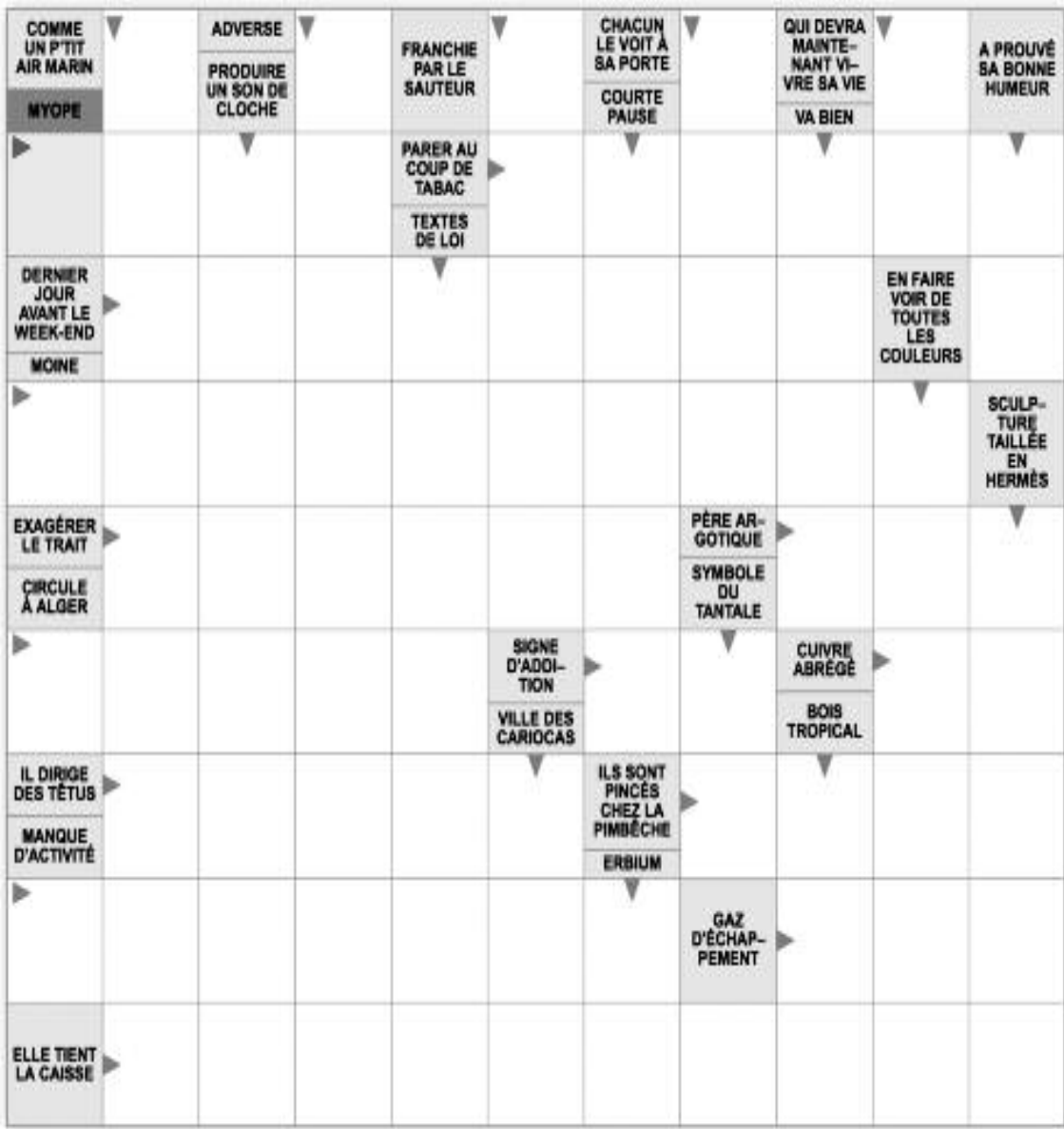
A. Endroits haut perchés. Lieu de duel, autrefois. B. Elles sont à la page. Plus noir que gris. C. Activité bien ciblée. Totalement hermétique. Patron chez les Normands. D. Stupéfia. Autochtone de Mélanésie. E. Très au courant du Coran. Est arrivé après JeanPaul. F. Le sanglier s'y vautre. Une précision dans l'adresse. G. Une île pour les poètes. Qui sont d'un ordre indéterminé. H. Le tri l'est toujours. Un des caractères grecs.

Sudoku



Solution
sudoku

Mots fléchés



de l'administration

www.lemondeadm.com



**Tous les jours
dans les kiosques**

**CETTE ESPACE EST
RESERVÉ POUR VOUS**

PUBLICITÉS

pour plus de détails

contactez nous au:



023 95 73 73/ 0553 45 62 56

Ou par Email au: **monde.adm@gmail.com**

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Zimbabwe - Algérie
**Les Verts a Harare après
un périple de 11h**



Le moins que l'on puisse dire, c'est que le coach Belmadi n'était pas pleinement satisfait du rendement de sa sélection face au Zimbabwe, malgré un succès plutôt confortable (3-1). «J'aurais souhaité une performance un peu plus accomplie», a-t-il déclaré, à l'issue de la partie, jeudi soir, au temple du football algérien. Sans doute parlait-il du rendement, plus ou moins moyen de certains éléments, qui a un petit peu grippé la machine dans ce match piège. En effet, Tahrat, Helaimia ou encore Abeid, n'ont pas été au même niveau que leurs coéquipiers. Ce qui a permis aux Warriors de se procurer au moins quatre occasions nettes de scorer. Si les poulains du technicien croate Lugarozic s'étaient montrés

un peu plus réalistes, l'issue de cette confrontation aurait été autre. Sur le plan offensif, on sentait bien que les Verts manquaient d'inspiration et de rythme. Certes, les Algériens ont eu le monopole du cuir, notamment durant le premier half. Cependant, ils ne se sont pas procurés beaucoup d'occasions. «Ce n'est jamais facile de jouer face à une équipe qui défend à onze, avec un bloc relativement bas. Ce n'est pas évident de trouver les espaces pour s'exprimer», a confié le sectionneur national, soulignant qu'à Harare on assistera à un tout autre match. «C'est une équipe qui n'est pas facile à jouer chez elle. Mais nous irons là-bas pour chercher la victoire. Jouer la gagne et tenter de relever le défi va sans doute nous

permettre d'acquérir de l'expérience pour nos futurs déplacements qui seront un peu plus compliqués.» Ainsi, on s'attend à voir les guerriers du Sahara dans un autre registre, au Zimbabwe. Le staff technique, qui connaît mieux son adversaire, est désormais averti. Belmadi a une idée plus ou moins précise des forces et faiblesses des Warriors. Il sait comment sortir indemne du piège du National Sports Stadium. Contrairement à Lugarozic qui a pratiquement jeté toutes ses forces et dévoilé l'essentiel de ses cartes à Alger, Belmadi, disposant d'un effectif beaucoup plus riche, a encore plus d'un tour dans son sac. Comme ce fut le cas au Botswana, le coach national peut parfaitement changer de stratégie pour s'adapter au terrain, à l'adversaire et aux conditions du match. Le staff technique algérien pourrait bel et bien apporter des changements dans son onze de départ, avec probablement la titularisation de Delort, Belamri et Guedioura. Comme il est possible de voir les Verts favoriser le jeu direct et le jeu long, pour surprendre le Zimbabwe qui sera contraint de faire le jeu et prendre plus de risques. Une chose est sûre, les coéquipiers de Mahrez ne vont pas laisser leurs adversaires s'exprimer à leur aise, en étant plus présents dans les duels et plus pressants.

Mostaganem:
**Le Président Tebboune achève
le protocole de soins prescrit**

Le staff médical accompagnant le président de la République Abdelmadjid Tebboune, qui séjourne dans un hôpital allemand spécialisé, a souligné que le président Tebboune a "achevé le protocole de soins prescrit et subit actuellement les examens médicaux post-protocole", a indiqué dimanche un communiqué de la présidence de

la République. "En application des instructions du Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, concernant l'information de l'opinion publique sur l'évolution de son état de santé, le staff médical l'accompagnant assure que Monsieur le Président a achevé le protocole de soins prescrit et subit actuellement les examens médicaux post-protocole".

PLF 2021
**la commission des finances
de l'APN examine
les amendements proposés**

La Commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN) s'est réunie dimanche aux fins d'examiner les amendements remplissant les conditions légales proposés dans le cadre du Projet de loi de finances (PLF 2021), a indiqué un communiqué de l'Assemblée. Ont assisté à cette réu-

nion présidée par Ahmed Zeghdar, président de la Commission, le ministre des Finances, Aymen Benabderrahmane et la ministre des Relations avec le Parlement, Besma Azouar. Jeudi dernier, le bureau de l'APN a soumis à la Commission des finances 17 amendements sur 22 proposés pour le PLF 2021.

**l'USMA et l'équipe de la 1re Région
militaire se neutralisent
en amical 1-1**



Le plasticien et musicien Mohamed Tahar Larba est décédé dans la nuit de vendredi à samedi à Alger, à l'âge de 58 ans des suites d'un malaise cardiaque, a-t-on appris auprès de son agent artistique et galeriste. Né en 1962, Mohamed Tahar Laraba est connu pour être l'un des maîtres du clair obscur très fortement influencé par la peinture baroque et l'école hollandaise représentée par Rembrandt. Mohamed Tahar Laraba avait fait ses classes à la Société des Beaux-arts d'Alger auprès de Abderrahmane Sahouli (1915-

2011) qui l'avait également initié aux arts de la miniature et de l'enluminure. Artiste discret et d'une grande générosité, Mohamed Tahar Laraba a pris part à de nombreuses expositions collectives en Algérie et à l'étranger en plus de quelques expositions individuelles dont l'une des dernières remonte à 2015 à la galerie d'art "Dar El Yasmine". En plus de ses projets artistiques et de son amour pour la musique, Mohamed Tahar Laraba était également investi dans la formation bénévole de jeunes talents artistiques.

**Cinq ans de prison ferme
à l'encontre du directeur
général du groupe de
médias Ennahar**

Une peine d'emprisonnement de cinq (5) ans ferme, assortie d'une amende financière de l'ordre de 100.000 DA a été prononcée dimanche par le tribunal de Bir Mourad Rais (Alger) à l'encontre du directeur général du groupe de médias Ennahar, Mohamed Mokaddem, dit Anis Rahmani. Anis

Rahmani est poursuivi pour les chefs d'accusation d'enregistrement et de diffusion d'une communication téléphonique qu'il a eue avec un officier supérieur de l'Armée. Le procureur de la République près le Tribunal de Bir Mourad Rais avait requis une peine de 10 de prison ferme assortie d'une amende de 100.000 DA.

DGSN:
**plus de 50.000 téléchargements
de l'application "Allo Chorta"**



Les services techniques spécialisés de la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) ont enregistré plus de 50.000 téléchargements de l'application "Allo Chorta" depuis son

lancement sur les smartphones, a indiqué dimanche un communiqué mêmes services. "Cette application permet aux citoyens d'interagir en temps réel et de participer aux opérations sécuritaires,

grâce aux avantages qu'elle renferme dont l'envoi de photos et de vidéos des événements ou de faits aux services de sécurité nationale en temps réel afin de prendre les mesures appropriées dans des délais records, y compris des signalements d'infractions et de délits voire des crimes portant atteinte à la sécurité des citoyens et à leurs biens", a précisé la même source. Cette application offre également "des services de sécurité permettant la promotion du service public au profit du citoyen", a ajouté la même source, soulignant qu'elle intervenait "en complément des canaux de communication déjà mis à disposition des citoyens par la Sûreté nationale, à l'instar du site web, Twitter et Facebook de la Sécurité nationale, pour signaler tout crime en un temps record, ce qui permet aux services de la police d'intervenir efficacement".

Coronavirus
**860 nouveaux cas, 434 guérisons
et 15 décès ces dernières 24h**

Huit cent soixante (860) nouveaux cas confirmés de Coronavirus, 434 guérisons et 15 décès ont

été enregistrés durant les dernières 24 heures en Algérie, a annoncé, hier à Alger, le Porteparole du Comité scientifique

de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus, Dr Djamel Fourar.